



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

N° 2023/43

Date de Convocation
21/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 9
Votants : 29

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Renée BOU ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Michel ARMAND, Louise FEINSOHN, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Michel DAMERVAL, Dominique MOURGET, Frédéric FÉZARD, Didier PONNET, Sébastien GUÉRINEAU

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Nadine CALVES donne pouvoir à Renée BOU ANICH, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à François KISLING, Philippe TOUZALIN donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Martine DESRY donne pouvoir à Philippe DESRY, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Bernard PIERRON donne pouvoir à Loïc TAILLANTER, Émilie PORTIER donne pouvoir à Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Didier PONNET, Solange FAUCOMPRESZ donne pouvoir à Sébastien GUÉRINEAU

Louise FEINSOHN a été désignée Secrétaire de Séance

OBJET : TR-OR (Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle-Adam) : Rapport d'activités – Exercice 2022

VU l'article L 5211-39 du CGCT, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement,

CONSIDÉRANT que le rapport du Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (TRI-OR) fait l'objet d'une communication par le maire ou son représentant au conseil municipal en séance publique,

CONSIDÉRANT que ce rapport fournit des informations concernant l'élimination des déchets ainsi que la qualité et le prix du service public,

Sur exposé de Monsieur Françoise KISLING, Maire-Adjoint et délégué au syndicat TRI-OR,

Le Conseil municipal,

À L'UNANIMITÉ,

- **PREND ACTE** du bilan d'activités du Syndicat TRI-OR (Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de l'Isle-Adam) pour l'exercice 2022.

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 095-219504800-20230927-DEL202343-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Rapport sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets



Observations liminaires

Le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) est soumis à un contrôle tant des élus que de la population.

Les textes de référence en ce qui concerne les statuts du Syndicat :

Article L 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public destiné notamment à l'information des usagers.

Article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents sont mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent leur réception. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affichage pendant un mois.

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande ou à la demande du conseil municipal de la commune membre.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

Le Décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – article 2 :

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité—article 5-1 :

Dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, une commission consultative des services publics locaux est créée.

La commission examine chaque année le rapport du président sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L 2224-5.

Le Décret n°2015-1827 (30-12-15) relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public impose de présenter les performances économiques du service public et son évolution dans le temps.

Les textes de référence en ce qui concerne les activités du Syndicat :

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) :

La loi vise à transformer notre économie linéaire - produire, consommer, jeter - en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire. L'article 90 conditionne l'exploitation d'une installation de tri mécano biologique au respect de la généralisation du tri à la source des biodéchets. Cet article est complété par le décret n° 2021-855 du 30 juin 2021.

Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :

La loi ambitionne d'agir davantage en faveur de la préservation de l'environnement et dans la lutte contre le dérèglement climatique, ainsi que de renforcer l'indépendance énergétique française. Elle fixe l'objectif de réduction de 50% de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 par rapport à 2010. Elle vise le développement du tri à la source avec l'extension des consignes de tri fixée pour fin 2022 et la collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2023 tout en développant les filières de recyclage et de valorisation.

Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 oblige depuis le 1er juillet 2016 les entreprises à opérer un tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets (Art. D 543 à 287 du code de l'Environnement).

Ces objectifs législatifs et réglementaires se déclinent opérationnellement et localement en différents plans :

La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC) :

Elle décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire - produire, consommer, jeter - à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) :

Il est élaboré par la région Ile-de-France et s'échelonne sur la période 2019-2025. Ce document de planification stratégique est porté et animé par la Région et coordonne l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, administrations, éco-organismes, habitants...).

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) :

Ce projet territorial a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques, l'adaptation du territoire face au changement climatique.

Le PCAET devra être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Il doit également prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).



LETTRE DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Chèr.e.s collègues,

C'est un réel plaisir pour moi d'assurer la succession de Joëlle Harnet qui a exercé le rôle de Présidente du syndicat TRI-OR avec talent et passion durant près de deux mandats.

L'année 2022 a été intense et riche en rebondissements. Elle a été marquée par un contexte économique, social et géopolitique tendu résultant de la guerre en Ukraine et au sortir de la crise liée à la pandémie du COVID. Ce fut également la dernière année de l'exploitation de notre activité « Centre de tri ».

Le syndicat a été contraint, par les décideurs, de renoncer à son outil historique en vue de la mise en place de l'extension des consignes de tri. Une année a été nécessaire pour préparer la fermeture de cette unité et sa transformation en quai de transfert. Accompagnement des agents ne pouvant conserver leur poste, appel d'offres pour externaliser le tri des emballages, papiers et cartons avec la mise en place d'un plan de communication important pour annoncer la simplification du tri aux habitants... Cette année a été rythmée par ce vaste projet.

N'oublions pas l'incendie survenu à l'usine de compostage en août qui a confronté nos équipes et nos prestataires à la gestion de crise. L'implication de tous a permis au syndicat de sortir de cette situation inédite en évitant des conséquences plus importantes.

L'avenir de cette unité de valorisation des ordures ménagères étant toujours incertain, il est temps d'envisager différents scénarios possibles pour appréhender sa reconversion éventuelle. D'autant que la réglementation sur le tri à la source des biodéchets, au 1^{er} janvier 2024, nous conduit à étudier les solutions les plus adaptées à notre territoire.

A la fin de l'année 2022, suite au renouvellement de l'équipe municipale de la commune de Persan, le syndicat a dû organiser de nouvelles élections pour son organe exécutif. C'est ainsi que j'ai été élu à la Présidence du syndicat. Mission que je m'évertuerai d'accomplir avec engagement et détermination. Je remercie nos Vice-Présidents ainsi que les délégués de nos 28 communes pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

J'ai tenu à débiter mon mandat en allant à la rencontre de mes collègues Maires et Président.e.s des Communautés de communes de notre territoire. J'ai entendu et pris note de leurs contraintes et de leurs problématiques en leur apportant tout mon soutien dans leurs fonctions. Ils peuvent compter sur moi et le syndicat pour défendre les intérêts de leurs communes, en restant à leur écoute.

Je terminerai en évoquant les nombreux défis qui jaloneront la fin de ce mandat : renouvellement des marchés de gestion des déchetteries et de la collecte des déchets, avenir de l'usine de compostage, généralisation du tri à la source des biodéchets, tri hors foyer... Le tout dans un contexte économique tendu avec des actualisations conséquentes des tarifs de nos marchés.

Autant de sujets déterminants et structurants pour nos communes et notre syndicat !

Je vous souhaite une bonne lecture à tous.

Amicalement,

Votre Président

Olivier LESUEUR



SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT	6
La composition du syndicat.....	8
Le fonctionnement	9
La vie du syndicat	10
PREVENTION.....	13
INDICATEURS TECHNIQUES.....	20
Les tonnages 2022	21
Les emballages et les papiers/cartons.....	22
Le verre alimentaire	29
Les ordures ménagères résiduelles.....	33
Les encombrants	38
Les déchetteries.....	40
Focus sur les éco-organismes.....	42
INDICATEURS FINANCIERS	44
Le budget	45
Répartition des recettes et des dépenses ...	46
Focus sur les coûts	49
Les marchés publics	51
REDEVANCE DECHETS	52
COMMUNICATION.....	55

PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

CRÉATION DU SYNDICAT

Le syndicat TRI-OR a été créé en 1964. Il s'appelait alors SICTOMIA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle-Adam) et regroupait 27 communes jusqu'au 30 septembre 2003, et 26 communes d'octobre 2003 à décembre 2004 (départ de la commune de Chambly).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, il réunit 28 communes (adhésion des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry). Le syndicat a pour mission de gérer les déchets ménagers des communes adhérentes (92 648 habitants).

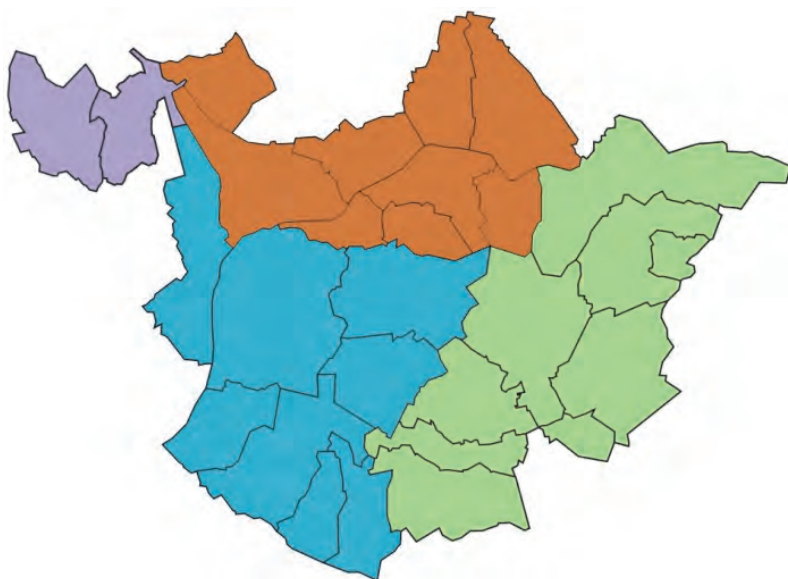
Le siège du syndicat TRI-OR est basé à Champagne-sur-Oise.

COMPÉTENCES

Le syndicat TRI-OR exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.



CARTE DU SYNDICAT TRI-OR



- Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO)
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCV03F)
- Communauté de Communes Carnelle Pays de France (CCCPF)

LE TERRITOIRE

Le syndicat TRI-OR regroupe 28 communes réparties sur 4 intercommunalités :

Communes	Population
Beaumont sur Oise	9 671
Bernes sur Oise	2 768
Bruyères sur Oise	4 402
Champagne sur Oise	5 080
Mours	1 663
Nointel	875
Noisy sur Oise	651
Persan	14 082
Ronquerolles	894
Total CCHVO	40 086
Bethemont La Forêt	411
Chauvry	302
L'Isle Adam	11 923
Mériel	5 266
Nerville La Forêt	758
Parmain	5 714
Presles	3 999
Villiers Adam	873
Total CCV03F	29 246
Asnières sur Oise	3 125
Baillet en France	1 908
Belloy en France	2 227
Maffliers	1 848
Montsault	3 737
Saint Martin du Tertre	2 679
Seugy	1 052
Viarnes	5 329
Villaines sous Bois	771
Total CCCPF	22 676
Frouville	357
Hédouville	283
Total CCSI	640
Total Tri Or	92 648



La composition du syndicat

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



Olivier LESUEUR
Président



Jacques ALATI
Seugy

1^{er} Vice-Président
chargé des
Finances



Frédéric FALLOT
Noisy sur Oise

2^e Vice-Président
chargé de la
Stratégie et du
Développement



Thierry PICHERY
Saint Martin
Du Tertre

3^e Vice-Président
chargé de la
Communication



François DELAIS
L'Isle Adam

4^e Vice-Président
chargé du
Secrétariat et de
la Vie du syndicat



Bruno MACE
Villiers Adam

5^e Vice-Président
chargé du
Personnel

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Séverine LE BLANC
Directrice des Services

Sonia ANSEAUME
Directrice Adjointe en charge de la Communication et de l'Administration

Brigitte MANGO
Agent d'accueil
et secrétaire

Nathalie LASKOWSKI
Comptable
et Gestionnaire
Ressources humaines

Emeline DELANOUE
Responsable
Redevance Déchets
et déchetteries

Sophie BREION
Responsable Collecte
et apport volontaire

Serv. Communication
Corentin BIRON
Responsable
Prévention déchets
*
2 Conseillères en
Collecte Sélective
*
1 Chargé de mission ECT
*
1 Chargée de
Communication
en alternance

Centre de tri :
Jean-Charles TAUZIN
Responsable
*
21 Agents techniques
(fermeture le
31/12/2022)

Le fonctionnement

Le syndicat est une structure intercommunale qui fonctionne sur le modèle d'un conseil municipal. Son administration est assurée par un Président, une assemblée délibérante (le Comité Syndical), une instance restreinte (le bureau) et une équipe technique et administrative.

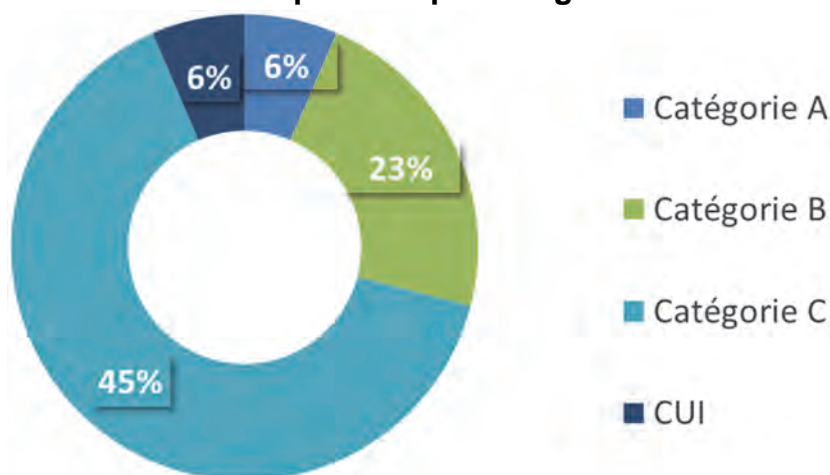
Le Comité Syndical est l'instance plénière où est définie la politique et où sont prises toutes les décisions importantes du syndicat. Ce comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations. Il se compose de 56 délégués titulaires (2 par commune) et 56 délégués suppléants.

Le Bureau Syndical est une instance plus restreinte en membres dont font partie le Président, les cinq Vice-Présidents, dont un Secrétaire. Son rôle est de définir et appliquer la politique du syndicat.

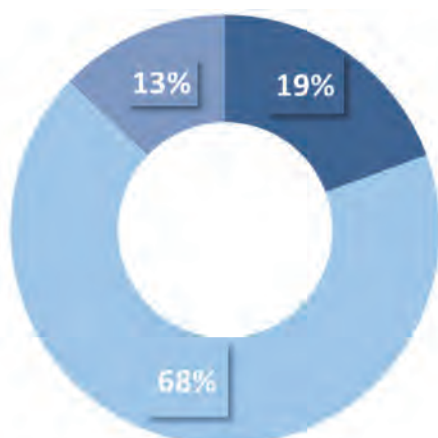
Le Comité Syndical s'appuie sur une équipe de 33 agents majoritairement titulaires (en comptant la régie du centre de tri), répartis en plusieurs services : administratif, technique et communication/prévention.

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 80 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le syndicat TRI-OR est en contrat.

Répartition par catégorie

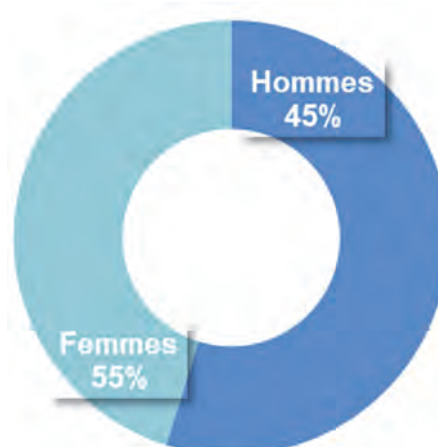


Répartition par service



- Administratif
- Technique
- Communication / Prévention

Répartition par sexe



La vie du syndicat

Au cours de l'année 2022, le Comité Syndical s'est réuni 6 fois et s'est prononcé sur les thèmes suivants :

Comité Syndical du 08 février 2022	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 14 décembre 2021	Unanimité
Délibération n°2022 - 01 Rapport d'orientations Budgétaires 2022	Pas de vote
Délibération n°2022 - 02 Autorisation des dépenses d'investissements	Unanimité

Comité Syndical du 12 Avril 2022	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 8 février 2022	Unanimité
Délibération n° 2022 - 03 Election du 3ème Vice-Président en charge de la communication	Unanimité
Délibération n° 2022 - 04 Compte de gestion 2021	Unanimité
Délibération n° 2022 - 05 Compte Administratif 2021	Unanimité
Délibération n° 2022 - 06 Affectation des résultats	Unanimité
Délibération n° 2022 - 07 Budget 2022	Unanimité
Délibération n° 2022 - 08 Participation des communautés de communes 2022	Unanimité
Délibération n° 2022 - 09 L'Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques - Dépôt du dossier de candidature auprès de CITEO	Unanimité
Délibération n° 2022 - 10 Appel d'offres en lien avec le transport et le tri des déchets d'emballages/papiers/cartons	Unanimité
Délibération n° 2022 - 11 Appel d'offres pour l'harmonisation de la couleur des bacs de tri	Unanimité
Délibération n° 2022 - 12 Mise en conformité avec le règlement général de la protection des données et désignation d'un DPO	Unanimité

Comité Syndical du 21 juin 2022	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 12 avril 2022	Unanimité
Délibération n° 2022 - 13 Election du 3ème Vice-Président en charge de la communication	Majorité



Délibération n° 2022 - 14 Election d'un nouveau membre de la commission d'appels d'offres suite à démission	Majorité
Délibération n° 2022 - 15 Financement des permis de conduire et cours de français aux agents du centre de tri	Unanimité
Délibération n° 2022 - 16 Rapport d'activité 2021	Unanimité

Comité Syndical du 20 Septembre 2022

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 21 juin 2022	Unanimité
Délibération n° 2022 - 17 Les Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2023	Unanimité
Délibération n° 2022 - 18 Bilan relatif à l'appel d'offres en lien avec le tri, le transport, le conditionnement des déchets triés et le traitement des refus	Unanimité
Délibération n° 2022 - 19 Suppression des postes du centre de tri	Unanimité
Délibération n° 2022 - 20 Création des postes pour l'activité du quai de transfert	Unanimité
Délibération n° 2022 - 21 Tableau sur les effectifs	Unanimité
Délibération n° 2022 - 22 Contrat d'apprentissage	Unanimité
Délibération n° 2022 – 23 Signature de la convention avec le CIG relative aux modalités de remboursement par les collectivités de la rémunération des médecins du conseil médical et des expertises	Unanimité
Délibération n°2022 - 24 Coopération départementale pour le tri des collectes sélectives hors verre	Unanimité

Comité Syndical du 6 Décembre 2022

Délibération n° 2022 - 25 Election du Président	Majorité
Délibération n° 2022 - 26 Nombre de Vice-présidents	Unanimité
Délibération n° 2022 - 27 Election du 1 ^{er} Vice-Président	Majorité
Délibération n° 2022 - 28 Election du 2 ^{ème} Vice-Président	Majorité
Délibération n° 2022 - 29 Election du 3 ^{ème} Vice-Président	Majorité
Délibération n° 2022 - 30 Election du 4 ^{ème} Vice-Président	Majorité
Délibération n° 2022 - 31 Election du 5 ^{ème} Vice-Président	Majorité



Délibération n° 2022 - 32 Les Membres du bureau	Unanimité
Délibération n° 2022 - 33 Détermination des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents	Unanimité
Délibération n° 2022 - 34 Désignation des membres de la CAO	Majorité
Délibération n° 2022 - 35 Création des commissions et désignation des membres	Unanimité
Délibération n° 2022 - 36 Désignation des représentants du Syndicat Tri-Or à la fédération nationale des collectivités de compostage (FNCC)	Unanimité
Délibération n° 2022 - 37 Désignation des représentants du Syndicat Tri-Or à la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) en Ile de France	Unanimité
Délibération n° 2022 - 38 Délégations consenties au Président du Syndicat Tri-Or par le comité syndical	Unanimité

Comité Syndical du 13 Décembre 2022	
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 20 septembre 2022	Majorité
Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 6 décembre 2022	Unanimité
Délibération n° 2022 - 39 Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023	Unanimité
Délibération n° 2022 - 40 Admission en non-valeur et créance éteinte	Unanimité
Délibération n° 2022 - 41 Correction sur exercices antérieurs - Rattrapage des amortissements	Unanimité
Délibération n° 2022 - 42 Décision modificative n°1	Unanimité
Délibération n° 2022 - 43 Autorisation de signer la convention de dématérialisation des actes avec la préfecture	Unanimité
Délibération n° 2022 - 44 Création d'un poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe	Unanimité
Délibération n° 2022 - 45 Contrat de reprise des matériaux issus de la collecte sélective	Unanimité
Délibération n° 2022 - 46 Autorisation de signer les contrats avec OCAD3E et Ecosystem dans le cadre de la collecte des déchets électriques ainsi que les lampes usagées	Unanimité
Délibération n° 2022 - 47 Bilan sur l'appel d'offres en lien avec la maintenance et la fourniture des bacs	Unanimité

LA PRÉVENTION



La prévention

Les déchets ménagers et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles, les emballages/papiers/cartons, les emballages en verre, les encombrants et les apports en déchetterie.

La prévention des déchets consiste, en amont de la collecte, à en éviter ou à en réduire la production et à en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler). Elle est complémentaire au recyclage qui a pour but de récupérer la matière valorisable des déchets produits.

POURSUITE DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

Le syndicat TRI-OR poursuit sa politique de prévention des déchets à travers la mise en œuvre d'actions concrètes et de son programme de prévention des déchets.



Ce que prévoit la réglementation :

- Loi AGECC « Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire » du 10 février 2020, avec comme principales mesures : augmentation des tonnages recyclés ; généralisation des poubelles de tri des emballages dans l'espace public en 2025 ; interdiction du plastique à usage unique en 2040 ; remplacement de la vaisselle jetable des fast-foods par de la vaisselle réutilisable ; mise en place de nouvelles filières REP ; développement de la consigne des emballages ; développement du réemploi et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le PRPGD « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets » de la région Ile-de-France a été approuvé en novembre 2019. A la lecture du plan définitif, sans être exhaustif, les objectifs à atteindre se déclinent de la façon suivante :
 - Dans la continuité du Plan Local de Prévention (PLP), mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) avec une baisse de 10% des déchets produits sur la période 2010-2025.
 - Harmonisation des couleurs des couvercles des conteneurs selon les recommandations de l'ADEME et de CITEO.
 - Déploiement de la tarification incitative pour les déchets ménagers assimilés.
 - Lutte contre les dépôts sauvages.
 - Taux de recyclage de tous les emballages à 65% en 2025 et 70% en 2030 et mise en place du tri de tous les emballages plastiques au 1^{er} janvier 2023.
 - Mise en place du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.
 - Baisse de l'enfouissement des déchets de 50% sur la période 2010-2025.

La politique menée dans le cadre de la prévention des déchets vise à répondre aux objectifs réglementaires, tout en maîtrisant les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.



Nos objectifs d'ici 2025 :

Réduire les déchets ménagers de 10% par rapport à 2010



Réduire l'enfouissement de 50% par rapport à 2010

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du syndicat TRI-OR se décline en plusieurs actions :

SENSIBILISATION DES HABITANTS A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le syndicat TRI-OR communique sur la prévention des déchets auprès des élus, des habitants et des acteurs locaux (bailleurs, gardiens, associations...).

Des animations spécifiques sur la prévention des déchets sont proposées aux enfants des écoles du territoire, ainsi que des visites du site de Champagne-sur-Oise. Ces visites rendent la problématique des déchets bien plus concrète pour tous les publics.

Enfin, les stands d'information mis en place lors des manifestations, généralement à travers la présence de notre camion aménagé, permettent aux Conseiller.e.s en tri de communiquer sur la réduction des déchets.



Centre de loisirs de Mours, juillet 2022

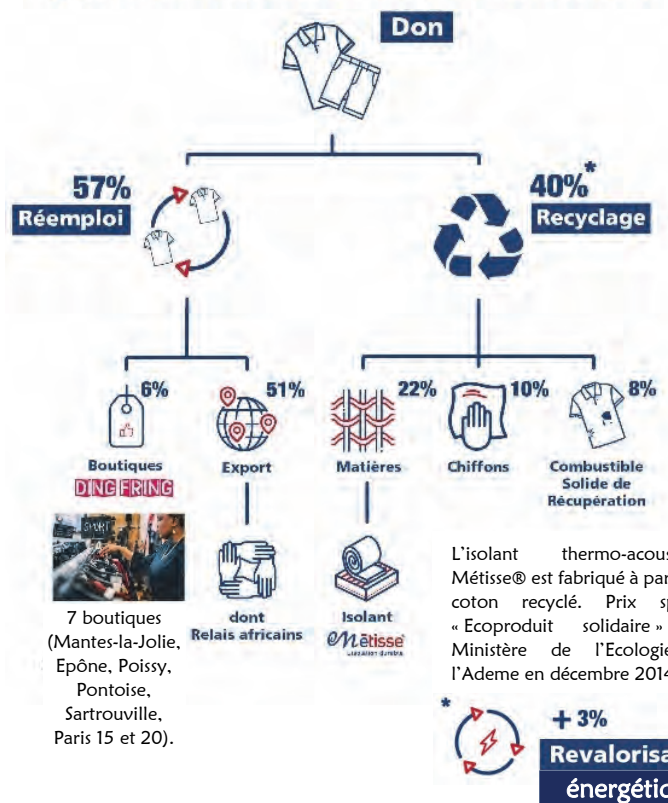
Les bornes textiles :

Les habitants de nos 28 communes ont la possibilité de déposer leurs vêtements, linge de maison, chaussures et accessoires de maroquinerie usagés dans les 47 points d'apport volontaire en place sur le territoire.

Avec un point d'apport pour 1 971 habitants, nous atteignons tout juste l'objectif fixé par l'éco-organisme de la filière, Re_Fashion (un point pour 2 000 habitants). Il est donc important de renforcer le maillage de nos points d'apport afin de tenir cet objectif.



Que deviennent vos vêtements ?



Collecte des textiles sur les brocantes :

1 595 kg de vêtements récupérés sur les brocantes en 2022 !

Dans le cadre de la réduction des déchets, le syndicat, en partenariat avec les opérateurs en charge de la collecte des textiles, notamment Le Relais Val de Seine et les organisateurs

des manifestations communales, organise des collectes lors des brocantes.

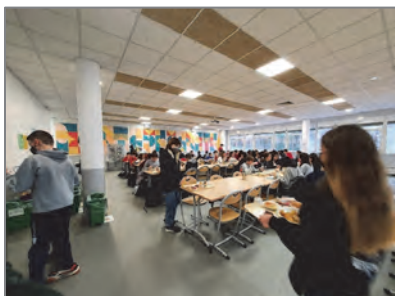
Un sac est remis aux exposants pour les textiles invendus qu'ils souhaiteraient donner et une borne provisoire peut être installée à un emplacement stratégique afin de faciliter la récupération des sacs.

L'objectif de ces actions est de valoriser le recyclage des déchets abandonnés à l'issue des manifestations pour éviter leur enfouissement.



Le gaspillage alimentaire :

Des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire sont menées dans les établissements scolaires qui le souhaitent. La pesée des restes alimentaires non consommés a été réalisée lors de 2 déjeuners à la cantine du centre de loisirs de Bruyères-sur-Oise en août 2022.



DÉPLOYER L'ÉCO-EXEMPLARITE DU SYNDICAT DANS LES COMMUNES



La réutilisation du papier, l'impression en recto-verso, le tri du papier, les gobelets réutilisables ont été instaurés avec plusieurs communes du syndicat.

Le syndicat fournit également des bacs et des supports de sac poubelle multi flux aux communes qui le souhaitent pour le tri des différents types de déchets et d'emballages pour les événements tels que les brocantes, les fêtes de village, les soirées organisées par les comités des fêtes...



DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

Le syndicat TRI-OR propose des composteurs aux habitants de son territoire à tarif préférentiel.

Le compostage est l'une des pratiques qui permet de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, grâce au compostage, le poids des poubelles peut être réduit d'un tiers environ, soit 100 kg par habitant.



93 composteurs ont été fournis en 2022

LES BONNES PRATIQUES MOINS GÉNÉRATRICES DE DÉCHETS

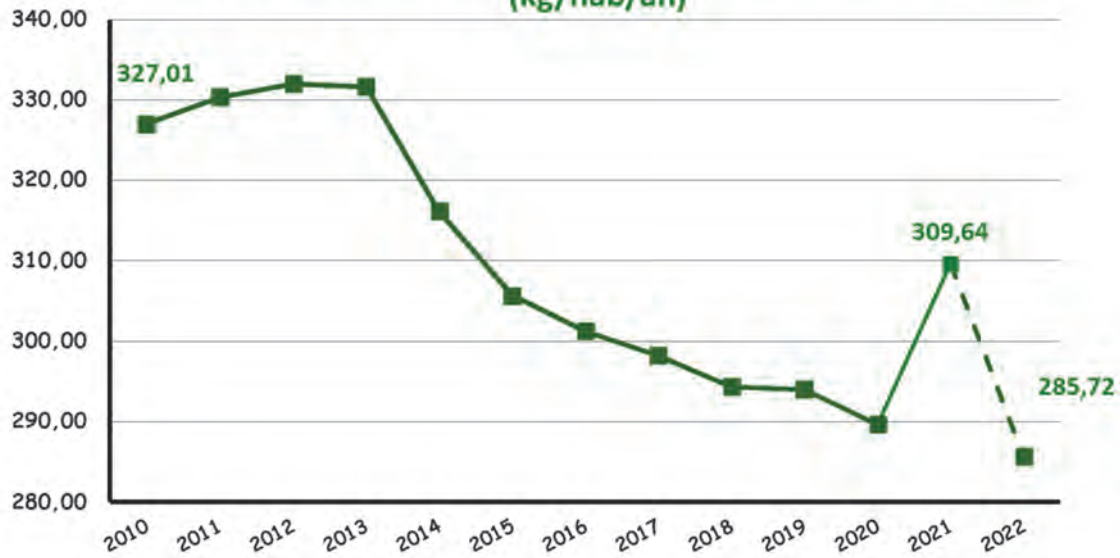
Le STOP PUB est un écogeste ayant un fort impact sur la réduction des déchets.

Les vignettes « STOP PUB » sont à la disposition des habitants dans la plupart de nos communes et également à l'accueil du syndicat TRI-OR. Un STOP PUB sur votre boîte à lettres, c'est 30 kg de papier en moins !

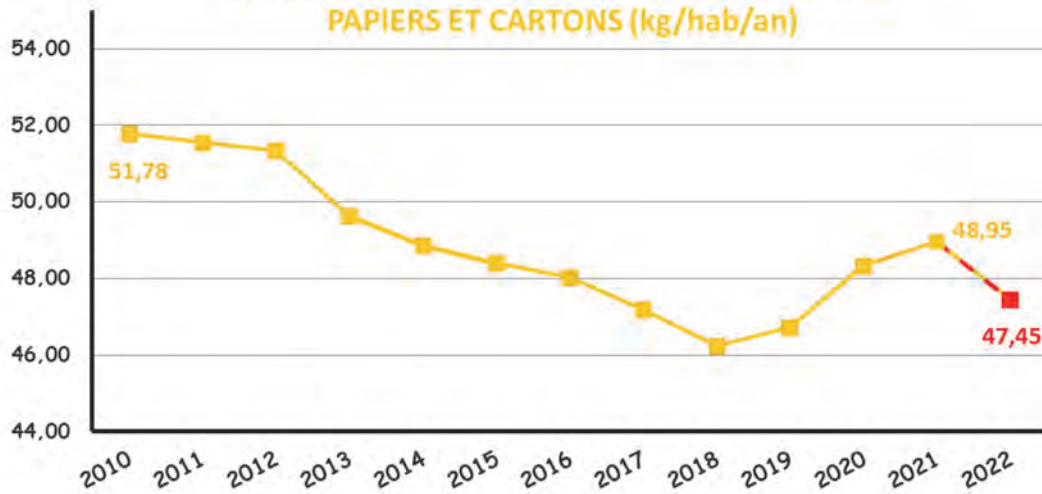


EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT DEPUIS 2010

EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ORDURES MENAGERES (kg/hab/an)



EVOLUTION DES RATIOS POUR LES EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS (kg/hab/an)



EVOLUTION DES RATIOS POUR LES VERRES (kg/hab/an)



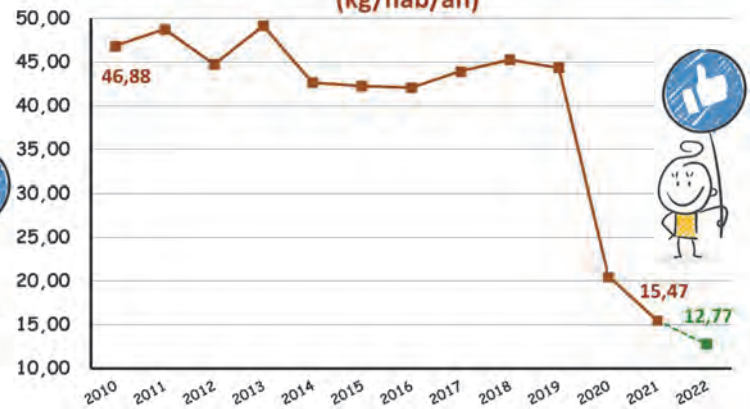


La prévention

EVOLUTION DES RATIOS POUR LES DECHETTERIES (kg/hab/an)

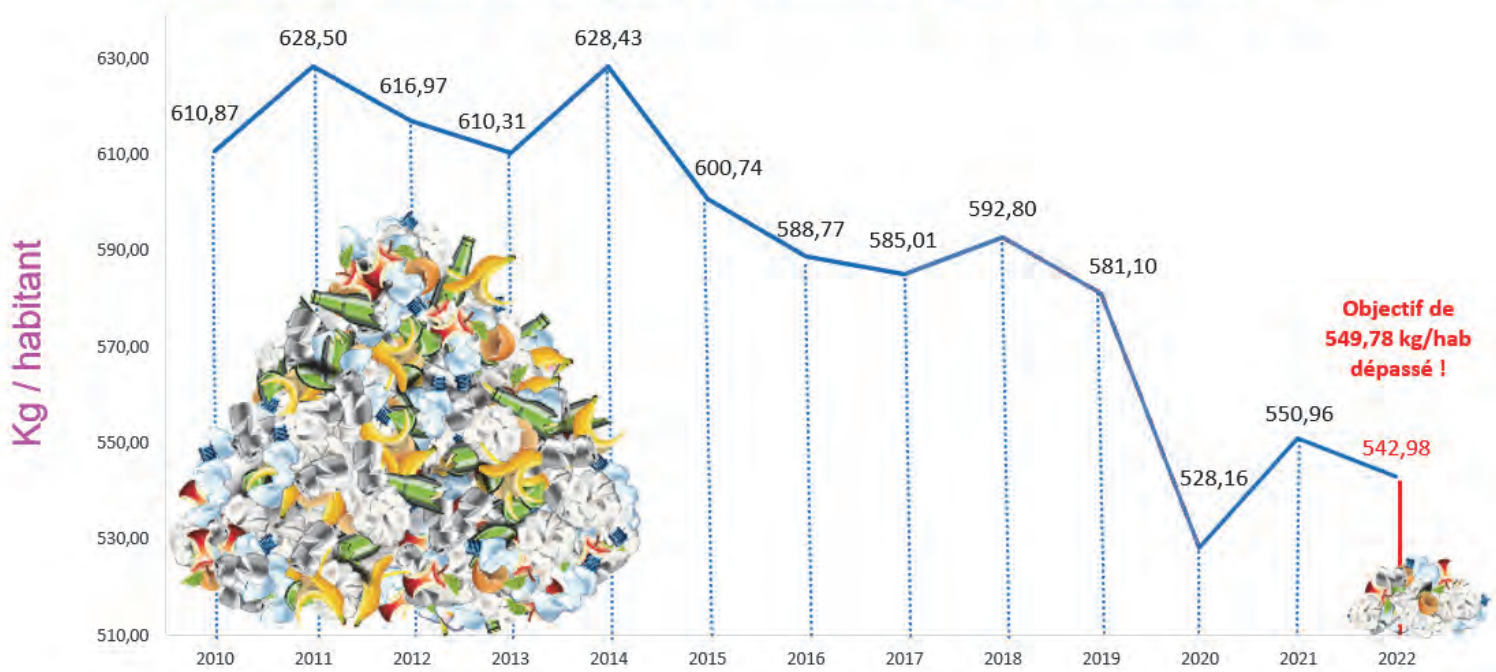


EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ENCOMBRANTS (kg/hab/an)



BILAN

Poids de déchets ménagers et assimilés⁽¹⁾ par habitant par an



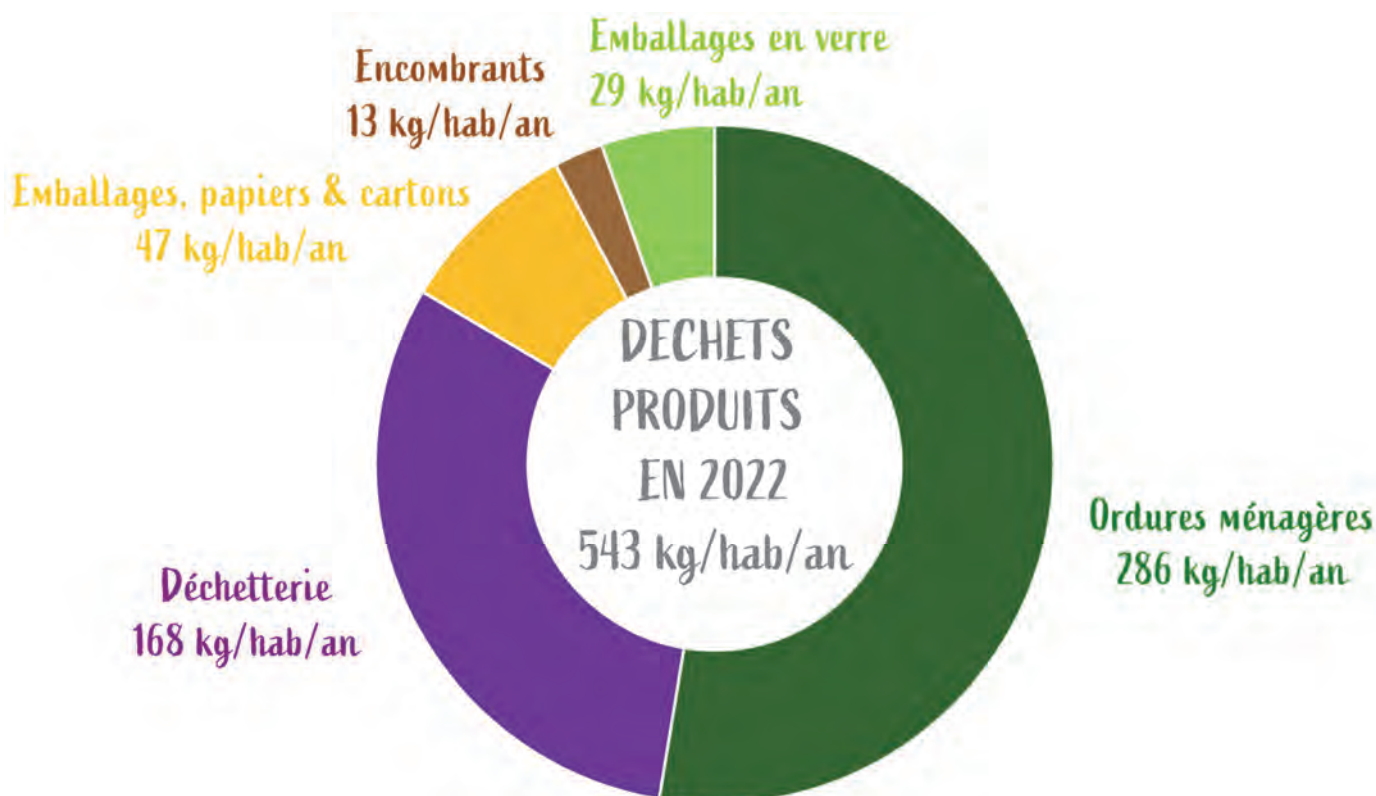
¹ Déchets Assimilés : déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages, soit 1100 litres par semaine.

Soit une baisse de 11,11% depuis 2010.

L'objectif de -10% de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025 est atteint.

Ne relâchons pas nos efforts pour conserver cette tendance !

Focus sur la répartition des déchets produits en 2022 :



UNE BAISSÉ GLOBALE DE LA PRODUCTION DE DECHETS

Cette tendance constatée sur l'année 2022 peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- une baisse de la consommation de la population compte tenu de l'inflation et du contexte économique défavorable liés à la guerre en Ukraine,
- la non production de déchets verts en raison des chaleurs exceptionnelles,
- un retour des travailleurs en présentiel avec la fin de la crise sanitaire.

Nous pouvons nous réjouir de la baisse de la production de déchets dans son ensemble. Toutefois, il nous reste quelques efforts à fournir pour capter les emballages, papiers et cartons et les emballages en verre encore présents dans les poubelles ménagères. Espérons que la simplification des consignes de tri nous permettra d'aller dans ce sens.

Les apports en déchetterie sont en augmentation en 2022. Le syndicat retrouve le niveau de production de 2019, avant la crise Covid.

Plus personne ne peut nier le changement climatique aujourd'hui. Poursuivons notre mobilisation en adoptant une consommation raisonnée, en limitant le gaspillage et en triant nos emballages. Chaque geste compte.



INDICATEURS TECHNIQUES



Les tonnages 2022

51 077 tonnes de déchets des ménages et assimilés ont été collectées et traitées en 2022 sur le territoire du syndicat TRI-OR.

Flux	Tonnages 2022	Variation / 2021
Ordures Ménagères Résiduelles	26 471 t.	-7,30%
Déchetteries	15 535 t.	14,82%
Emballages et papiers / cartons	4 396 t.	-2,62%
Encombrants (Porte à porte)	1 181 t.	-17,11%
Verre	2 721 t.	-2,25%
Apport des CTM ¹	504 t.	-31,51%
Textiles usagés	267 t.	-3,62%

Filières de traitement

Valorisation matière17 074 t.
Papiers - cartons	2 378 t.
Verre	2 635 t.
Bois	703 t.
Acier-Aluminium159 t.
Plastiques488 t.
Ferraille - Batteries	621 t.
Déchets verts.	2 927 t.
Mobilier.	1 963 t.
Piles.	3 t.
Déchets électriques	439 t.
Pneus	24 t.
Terre/gravats.	4 735 t.
Traitement des ordures ménagères résiduelles.	27 003 t.
dont compost	3 240 t.
dont freinte ²	3 710 t.
dont valorisation en UIOM ³	8 595 t.
dont enfouissement.	13 560 t.
Stockage/enfouissement des encombrants⁴	5 312 t.
Traitement déchets dangereux et huiles de vidange164 t.
Filière textile	267 t.

¹ CTM : Centres Techniques Municipaux.

² Freinte : perte, évaporation pendant le process de compostage des ordures ménagères résiduelles.

³ UIOM : Usine d'incinération pour les ordures ménagères.

⁴ Collectés en porte à porte et en déchetterie.

Les emballages et les papiers/cartons

Les emballages et les papiers/cartons sont collectés en mélange en bacs ou en apport volontaire (bornes enterrées et bornes aériennes). La collecte sélective permet, après séparation par matière au centre de tri, de recycler les bouteilles, flacons et bidons en plastique, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les chiffres clés 2022 sont issus du pont bascule.

Chiffres clés 2022

Tonnages des emballages et papiers/cartons collectés	4396 tonnes
Evolution des tonnages / 2021	- 2,62 %
Ratio	47,45 kg / an / habitant
Refus en sortie du centre de tri	1 297 tonnes soit 29,5 %
Tonnages recyclés	3 025 tonnes

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS/CARTONS

La collecte des emballages s’organise :

- En porte à porte avec un passage hebdomadaire.
- En apport volontaire par l’intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs aux nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Un plan d’harmonisation de la couleur des bacs de tri sélectif a été défini en 2022 pour une mise en place répartie sur 4 ans entre 2023 et 2026. Ainsi, à terme, toutes les communes seront équipées de bacs à couvercle jaune conformément à la couleur nationale. Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d’habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont principalement installées pour l’habitat collectif. 59 points aériens complètent le dispositif. Une première phase de renouvellement de ces points aériens a été menée en juin 2022. La seconde se déroulera en 2023.



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : ÉTAT DU PARC

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2021-2022
Beaumont sur Oise	7	25	154 000	2 484	481 830	5,82%
Bernes sur Oise	2	1	13 000	913	171 540	4,95%
Bruyères sur Oise		9	45 000	1 397	246 970	2,87%
Champagne sur Oise	11		34 000	1 930	353 160	4,15%
Mours		2	10 000	634	97 280	4,53%
Nointel		1	5 000	323	56 450	3,54%
Noisy sur Oise				303	45 570	5,00%
Persan	1	35	173 000	2 533	586 960	4,03%
Ronquerolles				389	57 220	8,29%
Total CCHVO	21	73	434 000	10 906	2 096 980	4,54%
Béthemont La Forêt				197	29 930	3,31%
Chauvry				134	19 940	6,40%
L'Isle Adam	12	14	106 000	3 865	780 400	5,18%
Mériel	6	4	38 000	1 934	309 360	3,07%
Nerville La Forêt				270	39 410	3,14%
Parmain				2 007	340 250	5,24%
Presles	3		12 000	1 688	264 780	3,73%
Villiers Adam				381	56 300	0,04%
Total CCVO3F	21	18	156 000	10 476	1 840 370	4,40%
Asnières sur Oise	2	4	28 000	1 094	172 020	3,75%
Baillet en France	1	1	9 000	785	154 470	7,26%
Belloy en France	2		8 000	902	158 860	13,57%
Maffliers				644	112 800	4,49%
Montsout	4		16 000	1 426	264 920	5,63%
Saint Martin du Tertre	3	3	27 000	887	139 500	2,62%
Seugy				447	71 450	3,36%
Viarmes	3	4	29 000	2 294	366 000	3,46%
Villaines sous Bois		1	5 000	299	46 780	9,15%
Total CCCPF	15	13	122 000	8 778	1 486 800	5,44%
Frouville	2		6 000	161	25 220	2,19%
Hédouville				159	22 950	4,56%
Total CCSI	2		6 000	320	48 170	3,30%
Total Tri Or	59	104	718 000	30 480	5 472 320	4,72%

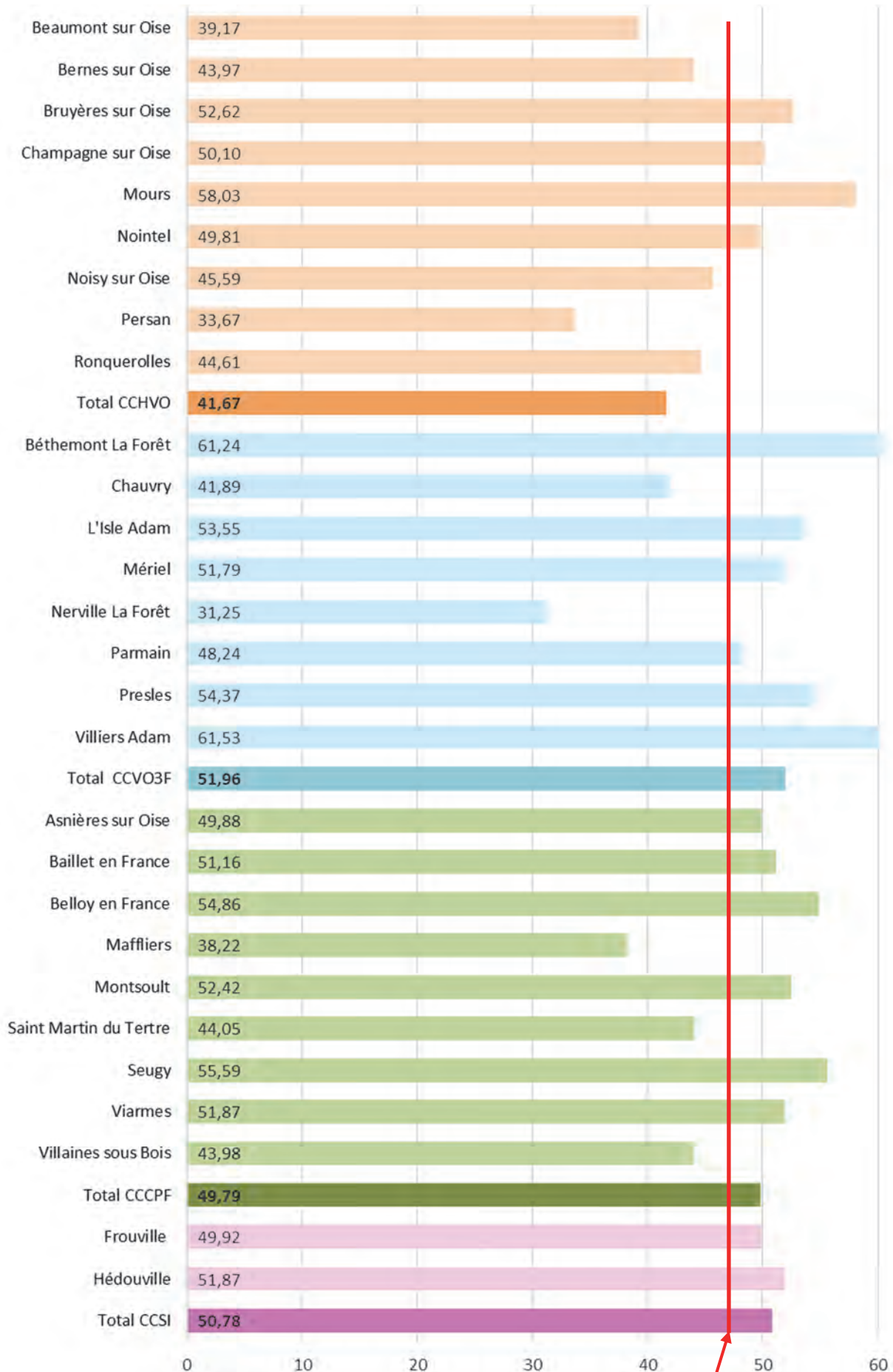
LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : LES TONNAGES

Le syndicat TRI-OR dispose de la pesée embarquée pour connaître le tonnage de chaque commune pour chaque flux de déchets, en porte à porte et en apport volontaire.

En 2022, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les emballages, les papiers et les cartons sont de 4 351,49 tonnes.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2021-2022	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	378,86	1,73%	39,17
Bernes sur Oise	121,72	-14,33%	43,97
Bruyères sur Oise	231,63	9,42%	52,62
Champagne sur Oise	254,51	-4,79%	50,10
Mours	96,51	10,27%	58,03
Nointel	43,58	-16,19%	49,81
Noisy sur Oise	29,68	-10,31%	45,59
Persan	474,10	-10,09%	33,67
Ronquerolles	39,88	-1,31%	44,61
Total CCHVO	1 670,47	-3,65%	41,67
Béthemont La Forêt	25,17	33,53%	61,24
Chauvry	12,65	16,81%	41,89
L'Isle Adam	638,45	2,58%	53,55
Mériel	272,71	1,48%	51,79
Nerville La Forêt	23,69	1,98%	31,25
Parmain	275,65	-2,74%	48,24
Presles	217,44	-4,63%	54,37
Villiers Adam	53,72	-9,62%	61,53
Total CCVO3F	1 519,48	0,30%	51,96
Asnières sur Oise	155,89	1,95%	49,88
Baillet en France	97,62	-11,78%	51,16
Belloy en France	122,18	-1,11%	54,86
Maffliers	70,63	-10,01%	38,22
Montsout	195,89	-2,07%	52,42
Saint Martin du Tertre	118,02	-9,83%	44,05
Seugy	58,48	0,55%	55,59
Viarnes	276,42	1,03%	51,87
Villaines sous Bois	33,91	-11,39%	43,98
Total CCCPF	1 129,04	-3,21%	49,79
Frouville	17,82	-11,83%	49,92
Hédouville	14,68	-6,73%	51,87
Total CCSI	32,50	-9,60%	50,78
Total TRI-OR	4 351,49	-2,24%	46,97

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Faits marquants 2022 :

Préparation de la reconversion du centre de tri en quai de transfert dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023.

Cette transformation a été préparée à plusieurs niveaux :

- Accompagnement des agents titulaires et contractuels du centre de tri dont l'activité ne pouvait pas être maintenue : recherche de postes, plan de formation, aide aux candidatures...
- Procédure d'appel d'offres pour externaliser le tri des emballages, papiers et cartons issus de la collecte sélective et traiter les refus de tri.
- Participation à la réflexion départementale sur la mise en commun de la fonction tri.



- 4 396 tonnes réceptionnées
- 1 297 tonnes de refus de tri évacués dans l'usine de compostage

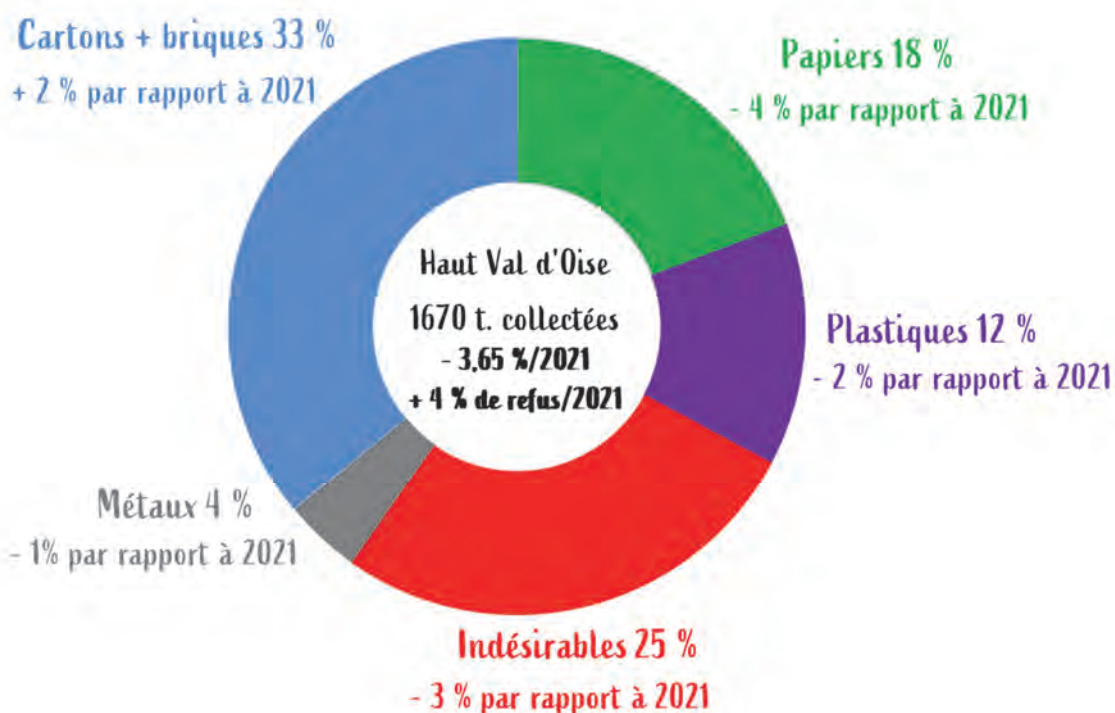
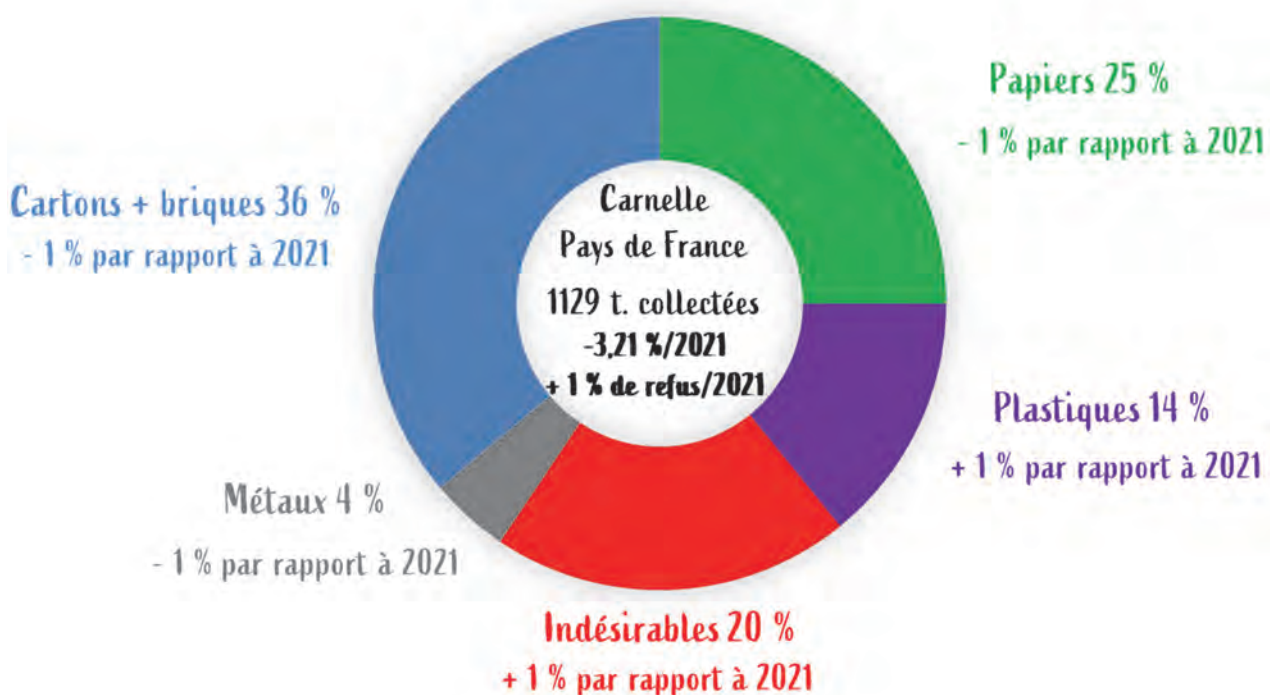
3 025 tonnes de matériaux évacués pour le recyclage

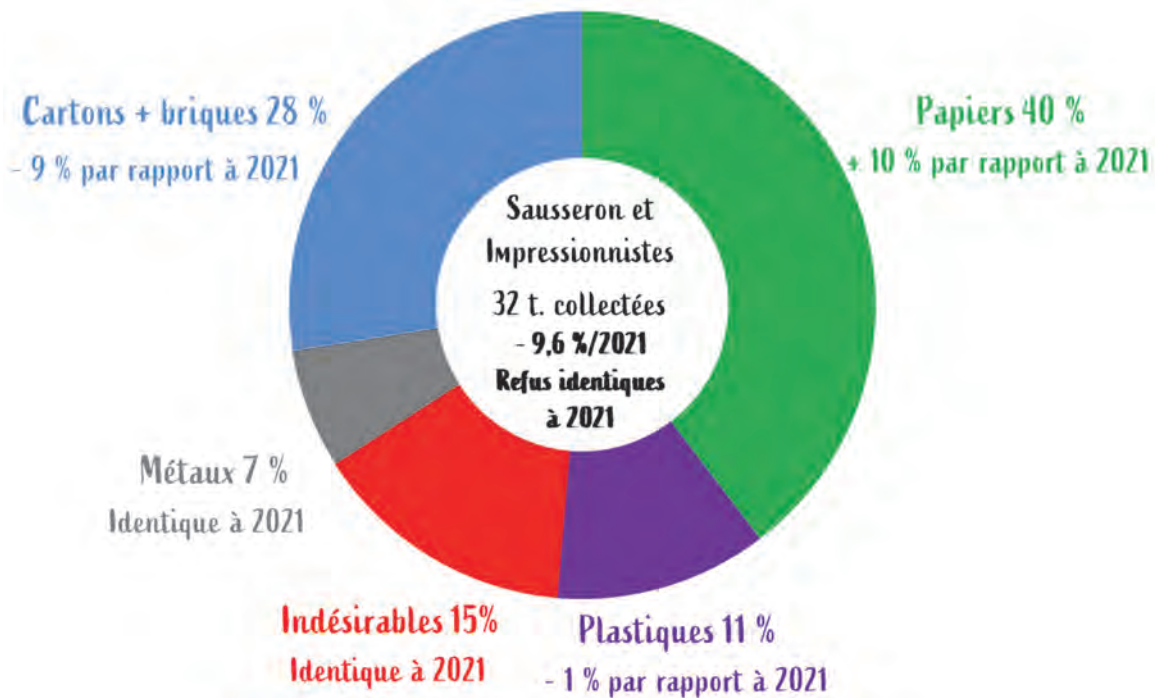
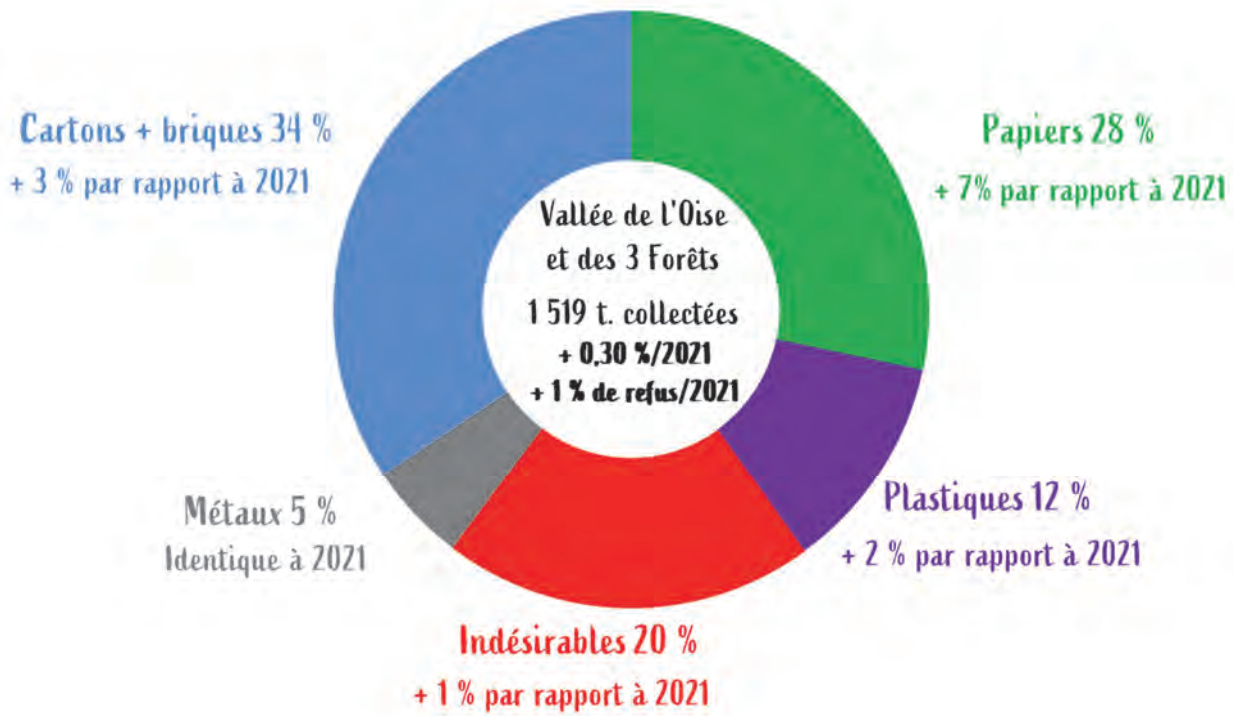


LA COMPOSITION DES COLLECTES RÉCEPTIONNÉES

Régulièrement, chaque secteur de collecte fait l'objet d'une caractérisation. Un échantillon moyen d'au moins 100 kg, soit 3 bacs de 660 litres remplis, est prélevé à la réception de la collecte. Il est ensuite trié sur une table de caractérisation par deux Conseiller.e.s. Chacune des catégories est ensuite pesée. Les résultats ainsi obtenus permettent notamment de connaître le pourcentage d'indésirables contenus dans les collectes sélectives réceptionnées.

Bilan des contrôles qualité réalisés sur l'année 2022 par Communauté de communes





Le verre alimentaire

Les emballages en verre (bouteilles, flacons et pots) sont collectés en bacs (couvercle vert), en bornes aériennes et en bornes enterrées. Cette collecte sélective permet de recycler le verre et d'en limiter la présence dans le bac des ordures ménagères.

Chiffres clés 2022

Tonnages des emballages en verre alimentaire collectés	2 721 tonnes
Evolution des tonnages / 2021	- 2,25 %
Ratio	29,37 kg / an / habitant

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DU VERRE ALIMENTAIRE

La collecte des emballages en verre s'organise :

- En porte à porte avec un passage mensuel.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs des nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont installées principalement pour l'habitat collectif, équipées d'un orifice vert et ont une capacité de 3m³.

En complément, le syndicat TRI-OR a mis en place des points aériens pour l'apport volontaire des emballages en verre alimentaire.



LE VERRE ALIMENTAIRE : ÉTAT DU PARC

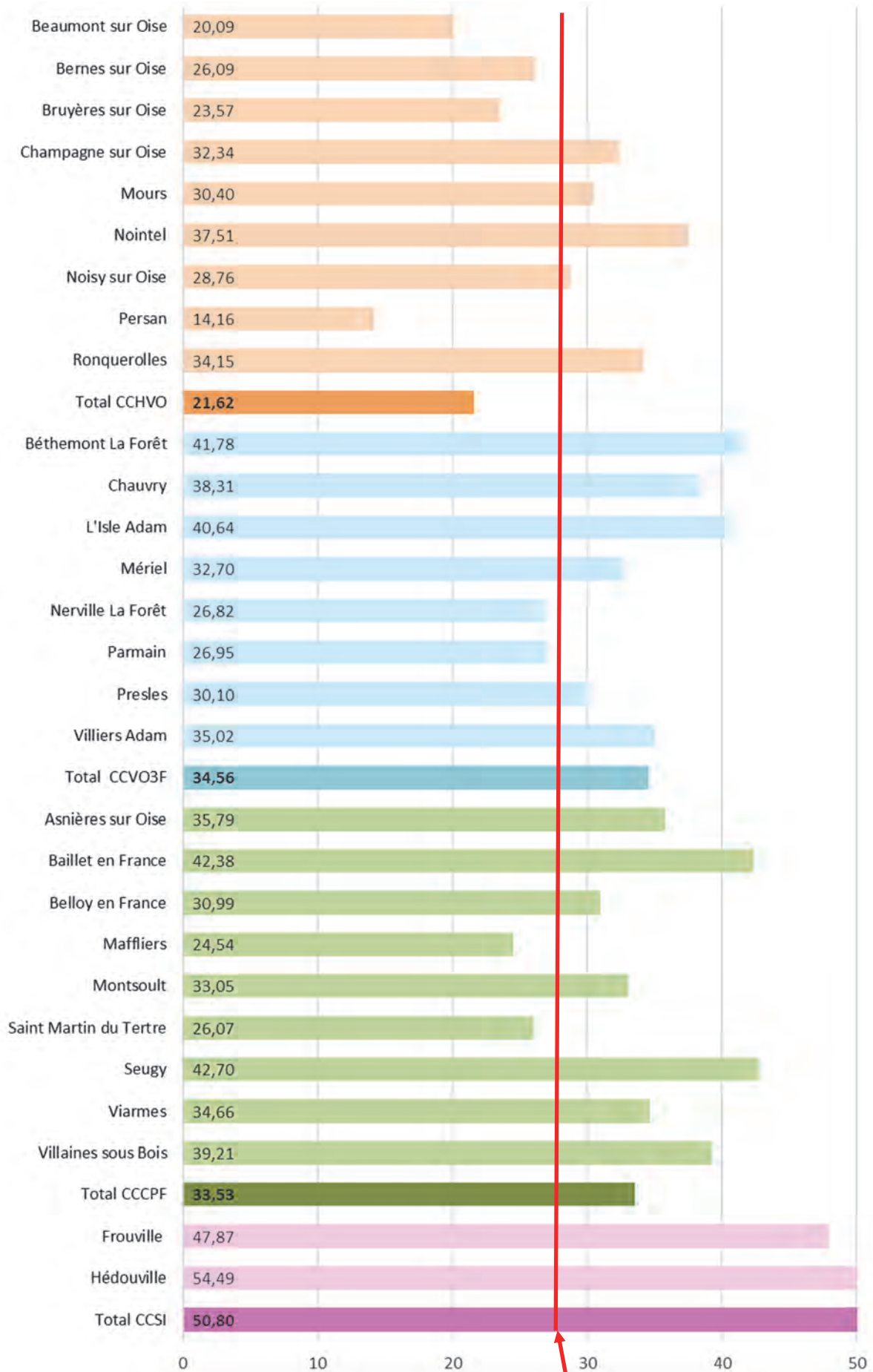
Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2021-2022
Beaumont sur Oise	3	25	84 000	2 424	197 390	5,96%
Bernes sur Oise	2	1	11 000	909	63 180	6,91%
Bruyères sur Oise		9	27 000	1 430	110 140	4,17%
Champagne sur Oise	6		18 000	1 912	147 165	4,81%
Mours		2	6 000	651	45 775	4,26%
Nointel		1	3 000	342	28 140	2,79%
Noisy sur Oise	1		4 000	310	20 475	5,35%
Persan	3	31	102 000	2 425	223 750	5,55%
Ronquerolles				412	29 965	9,46%
Total CCHVO	15	69	255 000	10 815	865 980	5,40%
Béthemont La Forêt	1		3 000	203	13 380	4,78%
Chauvry	1		4 000	137	9 830	5,87%
L'Isle Adam	8	12	61 000	3 778	333 080	3,96%
Mériel	3	4	21 000	1 978	144 375	4,45%
Nerville La Forêt				283	20 070	2,98%
Parmain	1		3 000	2 061	159 510	5,94%
Presles	4		16 000	1 745	118 330	5,60%
Villiers Adam				399	29 695	7,86%
Total CCVO3F	18	16	108 000	10 584	828 270	4,80%
Asnières sur Oise	1	4	16 000	1 114	84 000	5,16%
Baillet en France	1	1	7 000	787	66 370	9,89%
Belloy en France	2		8 000	907	60 340	12,75%
Maffliers				684	53 545	3,87%
Montsout	4		16 000	1 385	104 305	4,84%
Saint Martin du Tertre	3	3	21 000	892	57 290	4,99%
Seugy				467	35 225	5,72%
Viarmes	1	4	15 000	2 318	166 565	4,47%
Villaines sous Bois		1	3 000	305	21 310	2,97%
Total CCCPF	12	13	86 000	8 859	648 950	5,89%
Frouville	1		3 000	172	12 565	2,78%
Hédouville	1		3 000	161	10 890	8,09%
Total CCSI	2		6 000	333	23 455	5,18%
Total TRI-OR	47	98	455 000	30 591	2 366 655	5,32%

LE VERRE ALIMENTAIRE : LES TONNAGES

En 2022, les tonnages issus de la pesée embarquée pour le verre sont de 2 670,07 tonnes. Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2021-2022	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	194,29	-11,59%	20,09
Bernes sur Oise	72,21	-8,55%	26,09
Bruyères sur Oise	103,76	1,76%	23,57
Champagne sur Oise	164,27	-1,18%	32,34
Mours	50,55	-14,10%	30,40
Nointel	32,82	7,15%	37,51
Noisy sur Oise	18,72	-31,73%	28,76
Persan	199,44	-0,40%	14,16
Ronquerolles	30,53	1,46%	34,15
Total CCHVO	866,59	-5,20%	21,62
Béthemont La Forêt	17,17	-11,59%	41,78
Chauvry	11,57	-22,82%	38,31
L'Isle Adam	484,50	0,01%	40,64
Mériel	172,19	-6,94%	32,70
Nerville La Forêt	20,33	-9,92%	26,82
Parmain	154,01	-7,49%	26,95
Presles	120,36	-20,08%	30,10
Villiers Adam	30,57	10,60%	35,02
Total CCVO3F	1 010,70	-5,65%	34,56
Asnières sur Oise	111,83	2,28%	35,79
Baillet en France	80,86	24,76%	42,38
Belloy en France	69,01	-1,37%	30,99
Maffliers	45,35	-9,48%	24,54
Montsoul	123,50	-6,23%	33,05
Saint Martin du Tertre	69,85	-5,16%	26,07
Seugy	44,92	37,29%	42,70
Viarmes	184,72	3,39%	34,66
Villaines sous Bois	30,23	3,14%	39,21
Total CCCPF	760,27	2,70%	33,53
Frouville	17,09	-15,77%	47,87
Hédouville	15,42	-12,54%	54,49
Total CCSI	32,51	-14,27%	50,80
Total TRI-OR	2 670,07	-3,38%	28,82

LE VERRE ALIMENTAIRE : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restants une fois le geste de tri effectué.

Chiffres clés 2022

Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés	26 471 tonnes
Evolution des tonnages / 2021	- 7,30%
Ratio	285,72 kg / an / habitant
Apports des communes	443 tonnes
Evolution des apports / 2021	- 31,2%
Tonnages de compost produit	3 240 tonnes
Tonnages traités par incinération ¹	8 595 tonnes
Tonnages dirigés en enfouissement ¹	13 560 tonnes
Freinte ²	3 710 tonnes

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères s'organise :

- En porte à porte.
- En bornes enterrées pour les habitats collectifs équipés.

Les ordures ménagères sont collectées une ou deux fois par semaine par des bennes dédiées de 26 tonnes ou des bennes plus petites pour les voies étroites.

Certaines communes ont fait le choix de se conteneuriser pour les ordures ménagères. Ainsi, le syndicat assure la dotation en bacs et en bornes des habitants de celles-ci.

Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes composant le foyer.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs des nouveaux habitants des communes conteneurisées ainsi que la maintenance du parc en place.



120 bornes enterrées installées sur le territoire



24 307 bacs mis en place

¹ Ces tonnages incluent les détournements liés à l'interruption de fonctionnement de l'usine d'août à décembre.

² Freinte : perte, évaporation pendant le process de compostage des ordures ménagères résiduelles.

LES COMMUNES CONTENEURISÉES EN O.M.R. EN 2022

Fin 2022, 120 bornes enterrées dédiées aux ordures ménagères résiduelles étaient en service et 21 communes étaient conteneurisées.

Communes	Points d'apports volontaires		Bacs		
	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2021-2022
Beaumont sur Oise	28	140 000	2 294	413 880	5,61%
Bernes sur Oise	1	5 000	918	171 980	2,25%
Bruyères sur Oise	10	50 000			
Champagne sur Oise			1 934	362 210	7,22%
Mours	1	5 000	624	96 140	2,96%
Nointel	1	5 000	283	47 790	1,38%
Noisy sur Oise					
Persan	44	220 000	2 742	715 410	0,79%
Ronquerolles					
Total CCHVO	85	425 000	8 795	1 807 410	3,38%
Béthemont La Forêt			169	30 180	-5,86%
Chauvry			120	19 870	2,05%
L'Isle Adam	16	80 000	4 181	895 220	2,49%
Mériel	5	25 000	1 918	317 390	1,50%
Nerville La Forêt					
Parmain			1 902	381 240	0,00%
Presles			1 686	258 980	0,00%
Villiers Adam			381	57 260	0,00%
Total CCVO3F	21	105 000	10 357	1 960 140	1,29%
Asnières sur Oise	6	30 000			
Baillet en France	1	5 000	701	124 860	12,07%
Belloy en France			883	148 390	10,71%
Maffliers Nouveau			565	91 150	
Montsoul			1 267	231 550	4,52%
Saint Martin du Tertre	3	15 000	873	144 910	1,48%
Seugy			433	69 940	1,27%
Viarmes	4	20 000			
Villaines sous Bois			295	49 950	1,67%
Total CCCPF	14	70 000	5 017	860 750	18,24%
Frouville					
Hédouville			138	19 350	4,20%
Total CCSI			138	19 350	4,20%
Total TRI-OR	120	600 000	24 307	4 647 650	4,91%

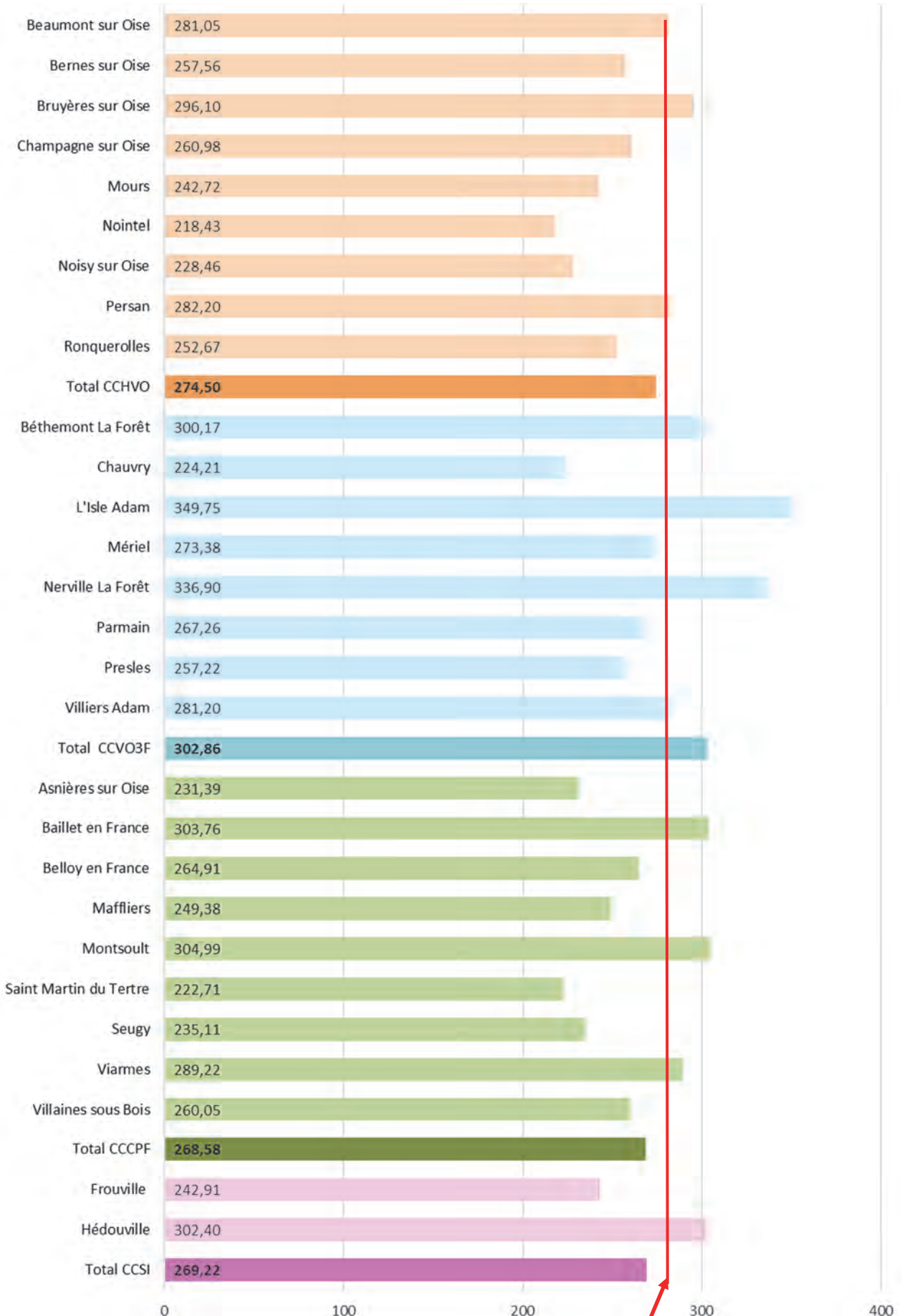
LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : LES TONNAGES

En 2022, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les ordures ménagères sont de 26 123,50 tonnes.

Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages collectés	Evolution 2021-2022	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	2 718,02	-5,20%	281,05
Bernes sur Oise	712,92	-12,29%	257,56
Bruyères sur Oise	1 303,42	2,00%	296,10
Champagne sur Oise	1 325,76	-7,59%	260,98
Mours	403,64	-11,59%	242,72
Nointel	191,13	-9,18%	218,43
Noisy sur Oise	148,73	-7,45%	228,46
Persan	3 973,93	-5,71%	282,20
Ronquerolles	225,89	-13,48%	252,67
Total CCHVO	11 003,44	-5,92%	274,50
Béthemont La Forêt	123,37	-14,69%	300,17
Chauvry	67,71	-20,24%	224,21
L'Isle Adam	4 170,07	-4,13%	349,75
Mériel	1 439,62	-9,12%	273,38
Nerville La Forêt	255,37	-9,56%	336,90
Parmain	1 527,10	-9,28%	267,26
Presles	1 028,61	-14,20%	257,22
Villiers Adam	245,49	-19,29%	281,20
Total CCVO3F	8 857,34	-8,04%	302,86
Asnières sur Oise	723,09	-7,32%	231,39
Baillet en France	591,03	-9,82%	309,76
Belloy en France	589,95	-9,65%	264,91
Maffliers	460,86	-14,60%	249,38
Montsoulst	1 139,74	-8,45%	304,99
Saint Martin du Tertre	596,64	-10,01%	222,71
Seugy	247,34	-8,19%	235,11
Viarnes	1 541,27	-7,06%	289,22
Villaines sous Bois	200,50	-20,73%	260,05
Total CCCPF	6 090,42	-9,33%	268,58
Frouville	86,72	-9,72%	242,91
Hédouville	85,58	-4,53%	302,40
Total CCSI	172,30	-7,22%	269,22
Total TRI-OR	26 123,50	-7,46%	281,97

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Moyenne 2022 avec la pesée
 embarquée : 281,97 kg/habitant/an

LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le centre de traitement sur le site de Champagne-sur-Oise permet de valoriser par compostage les ordures ménagères résiduelles collectées, à l'aide de procédés de tri spécifiques : le Tri Mécano Biologique.

Le Tri Mécano Biologique s'applique aux ordures ménagères résiduelles et consiste en une succession de plusieurs opérations :

- des opérations de traitement et de tris mécaniques qui visent à fractionner les déchets et à isoler progressivement les déchets fermentescibles d'autres éléments (métaux, plastiques, verre, etc.),
- des opérations biologiques (qui constituent le processus du compostage) qui transforment la fraction fermentescible isolée en compost valorisé par la vente aux agriculteurs. L'autre fraction dite « refus de compostage » est enfouie ou incinérée.



Données de l'usine

- Capacité de 39 000 tonnes
- Exploitant : VEOLIA (GENERIS)
- 15 397 tonnes traitées en 2022
- Compost produit en respect des normes en vigueur
- 4 821 tonnes de compost vendues aux agriculteurs

Faits marquants 2022 :

- Incendie survenu le 12 août 2022, pendant la période de maintenance de l'usine. Le feu a pris à l'extrémité du tube de 24 mètres, sous le convoyeur, et s'est étendu jusqu'à l'intérieur de l'usine. Rapidement maîtrisé, ce sinistre a tout de même nécessité près de 6 mois de travaux pour remettre l'usine en état de fonctionnement. Les résultats présentés dans ce rapport sont donc basés sur 7 mois et demi d'activité, ce qui explique le décalage avec les résultats antérieurs.
- Le syndicat a poursuivi les études et les campagnes de mesures dans le but de mettre aux normes la gestion des rejets aqueux du site.



3 240 tonnes
de compost
produites
en 2022

Les encombrants

Les encombrants regroupent les déchets lourds et volumineux des ménages. Ils peuvent être déposés dans les déchetteries du territoire. En complément, le syndicat TRI-OR organise une collecte en porte à porte sur rendez-vous et les encombrants sont triés dans un hall aménagé sur le site de Champagne-sur-Oise afin d'être valorisés. Les services techniques des communes ont également la possibilité d'y apporter les encombrants récupérés sur le domaine public.

Chiffres clés 2022

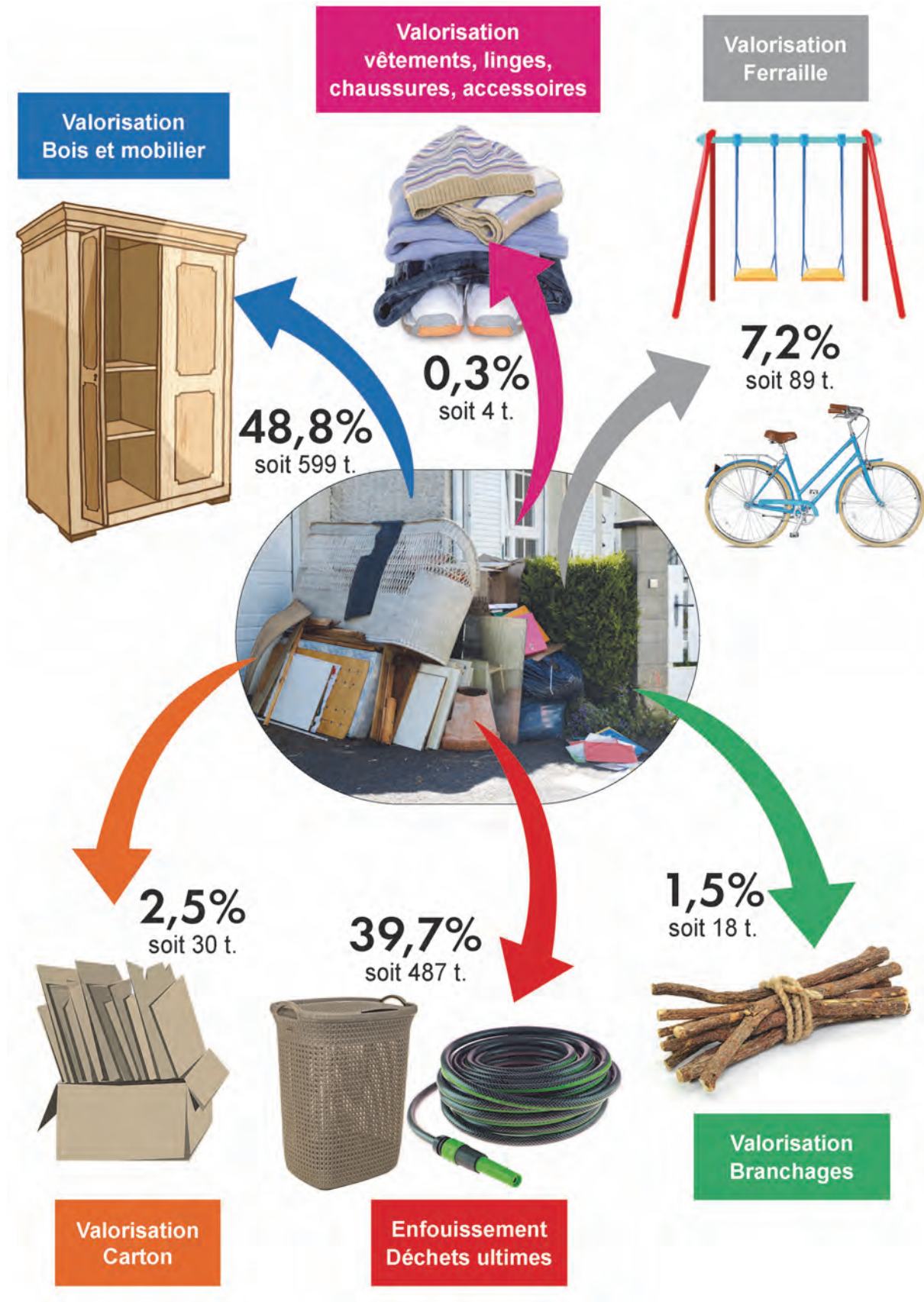
Tonnages des encombrants collectés	1 181 tonnes
Evolution des tonnages / 2021	- 17,11%
Ratio	12,77 kg / an / habitant
Nombre de rendez-vous	6 861
Nombre de particuliers collectés	7 489
Apports des communes	59 tonnes
Evolution des apports / 2021	- 33,29 %
Tonnages dirigés à l'enfouissement.	487 tonnes
Tonnages valorisés.	740 tonnes

Communes	Nombre de RdV	Moyenne mensuelle
Beaumont sur Oise	640	53
Bernes sur Oise	232	19
Bruyères sur Oise	418	35
Champagne sur Oise	335	28
Mours	134	11
Nointel	83	7
Noisy sur Oise	45	4
Persan	539	45
Ronquerolles	96	8
Total CCHVO	2 522	23
Béthémont La Forêt	36	3
Chauvry	28	2
L'Isle Adam	1 004	84
Mériel	482	40
Nerville La Forêt	80	7
Parmain	485	40
Presles	402	34
Villiers Adam	89	7
Total CCVO3F	2 606	27
Asnières sur Oise	212	18
Baillet en France	198	17
Belloy en France	128	11
Maffiers	215	18
Montsoul	353	29
Saint Martin du Tertre	135	11
Seugy	62	5
Viarmes	293	24
Villaines sous Bois	48	4
Total CCCPF	1 644	15
Frouville	63	5
Hédouville	26	2
Total CCSI	89	4
Total TRI-OR	6 861	20

Mois	Nombre de particuliers collectés	Nombre de collectifs collectés	Tonnages collectés
Janvier	528	91	83,56
Février	475	91	79,14
Mars	738	91	113,49
Avril	679	93	106,96
Mai	692	94	100,84
Juin	744	95	111,92
Juillet	581	95	98,46
Août	631	95	108,52
Septembre	660	95	107,78
Octobre	592	96	96,36
Novembre	554	96	95,02
Décembre	615	96	79,20
Total	7489	1128	1181,25
Moyenne mensuelle	624,08	94	98,44

Focus sur la valorisation des encombrants :

Les encombrants collectés sur rendez-vous et apportés par les centres techniques municipaux en 2022 ont été triés, valorisés ou traités selon 6 flux :



Les déchetteries

Le syndicat TRI-OR dispose à ce jour de deux déchetteries situées sur les communes de Viarmes et de Champagne-sur-Oise. Chaque déchetterie est un centre d'apport volontaire ; les particuliers du territoire peuvent y déposer gratuitement leurs déchets, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage. Chaque catégorie de déchets fait l'objet d'un traitement spécifique.

Chiffres clés 2022 déchetterie de Champagne sur Oise

Tonnages totaux réceptionnés	9 372 tonnes
Evolution des tonnages / 2021	+ 29,02%
Fréquentation 2022	59 648
Evolution de la fréquentation / 2021	+ 65,23%

Chiffres clés 2022 déchetterie de Viarmes

Tonnages totaux réceptionnés	6 164 tonnes
Evolution des tonnages / 2021	- 1,63%
Fréquentation 2022	41 540
Evolution de la fréquentation / 2021	+ 33,01%

Nature des déchets	Tonnages 2022	Evolution 2021/2022
Terres et gravats	4 734,59	14,12%
Ferraille	516,80	0,91%
Encombrants	4 824,63	16,19%
Déchets verts	2 569,25	9,78%
Bois	702,48	42,98%
Batteries	15,28	-18,35%
Cartons	179,38	32,93%
Huiles	19,02	29,89%
Piles	2,893	-6,53%
DEEE¹	439,17	6,26%
DDS²	144,50	-10,05%
Pneus	23,83	17,56%
Déchets d'éléments d'ameublements	1 363,50	21,84%
Total	15 535,32	14,82%

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

² DDS : Déchets Dangereux Spécifiques



LA FRÉQUENTATION DES DECHETTERIES 2022

Communes	Fréquentation Champagne sur Oise	Evolution 2021-2022	Ratio de passage	Fréquentation Viarmes	Evolution 2021-2022	Ratio de passage
Beaumont sur Oise	5 587	86,23%	9,37%	849	-32,99%	2,25%
Bernes sur Oise	2 357	58,08%	3,95%	101	-73,14%	0,27%
Bruyères sur Oise	3 396	83,47%	5,70%	434	-41,19%	1,15%
Champagne sur Oise	7 799	70,54%	13,08%	36	-89,50%	0,10%
Mours	2 023	72,61%	3,39%	51	-75,48%	0,24%
Nointel	906	68,09%	1,52%	91	-23,53%	0,24%
Noisy sur Oise	130	-10,34%	0,22%	858	67,25%	2,28%
Persan	7 601	87,96%	12,75%	227	-66,81%	0,60%
Ronquerolles	1 307	87,52%	2,19%	8	-90,24%	0,02%
Total CCHVO	31 106	77,63%	52,18%	2 655	-38,68%	6,25%
Béthemont La Forêt	224	107,41%	0,38%	128	6,67%	0,34%
Chauvry	175	177,78%	0,29%	113	56,94%	0,30%
L'Isle Adam	8 613	68,72%	14,45%	228	-70,00%	0,61%
Mériel	3 560	61,09%	5,97%	167	-67,13%	0,44%
Nerville La Forêt	818	130,42%	1,37%	137	-13,29%	0,36%
Parmain	7 267	74,10%	12,19%	68	-82,01%	0,18%
Presles	4 357	68,22%	7,31%	529	-38,49%	1,40%
Villiers Adam	898	116,91%	1,51%	139	23,01%	0,37%
Total CCVO3F	25 912	72,53%	43,46%	1 509	-49,17%	3,55%
Asnières sur Oise	148	-60,53%	0,25%	5 283	60,53%	14,03%
Baillet en France	290	-33,94%	0,49%	1 517	50,80%	4,03%
Belloy en France	76	-64,15%	0,13%	4 263	59,78%	11,32%
Maffliers	465	-4,91%	0,78%	1 245	72,44%	3,31%
Montsault	736	9,04%	1,23%	2 780	43,23%	7,38%
Saint Martin du Tertre	82	-63,39%	0,14%	3 974	54,09%	10,55%
Seugy	28	-72,00%	0,05%	2 366	71,70%	6,28%
Viarmes	142	-78,65%	0,24%	10 653	52,60%	28,29%
Villaines sous Bois	10	-86,11%	0,02%	1 409	22,63%	3,74%
Total CCCPF	1 977	-39,19%	3,32%	33 490	54,23%	78,86%
Frouville	240	169,66%	0,40%	1	12	0,00%
Hédouville	383	66,52%	0,64%	2	-80,00%	0,01%
Total CCSI	623	95,30%	1,04%	3	-86,36%	0,01%
Total TRI-OR	59 618	65,14%	100%	37 657	29,69%	100%
Sigidurs	41	-53,93%		4 808	119,14%	11,32%

Fait marquant 2022 :

- Réaménagement du quai de la déchetterie de Viarmes pour faciliter le dépôt des gravats.
- Mise en place d'une déchetterie mobile par la commune de Mériel sur une journée : cette expérimentation a été très concluante et ouvre une piste de réflexion en vue du renouvellement du marché.



Focus sur les partenaires du syndicat TRI-OR : les éco-organismes



Ecomaison est un organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie depuis 2013. Il est financé par une éco-participation payée par chaque consommateur lorsqu'il achète un meuble neuf.

**1363 t. de déchets
d'ameublement
collectés en 2022
dans nos
déchetteries
(+21,84%)**

Ce que deviennent les meubles usagés :

- **Le recyclage** : cela permet d'économiser des ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

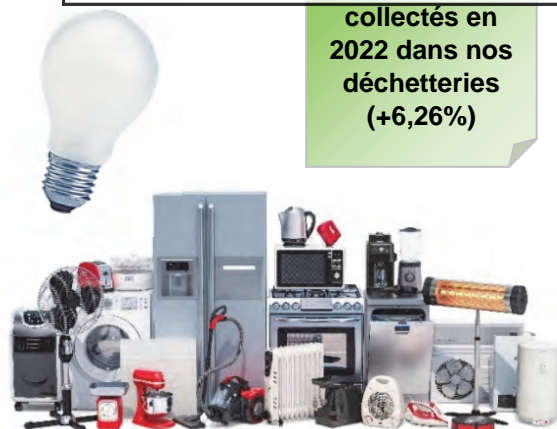


ecosystem

ECOSYSTEM coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des **appareils électriques, électroniques et des ampoules des particuliers et des professionnels.**

Les appareils électriques et les ampoules peuvent contenir des substances polluantes, comme les gaz frigorigènes des appareils de froid ou les traces de mercure dans les ampoules fluocompactes. Les recycler permet de dépolluer ces substances selon des normes environnementales strictes.

Recycler ses appareils électriques et ses ampoules, c'est réutiliser de la matière et préserver des ressources naturelles. Par exemple, le métal peut être utilisé pour fabriquer des cadres de vélos et le plastique pour produire des pièces automobiles.



collectés en
2022 dans nos
déchetteries
(+6,26%)



La mission première de Corepile est de développer la collecte sélective et le recyclage de **toutes les catégories de piles et de batteries.** Cet éco-organisme en recycle chaque année plus de 500 millions, ce qui équivaut à un poids supérieur à celui de la Tour Eiffel ! 1,2 milliard de piles sont vendues par an en France. Corepile estime que 15 piles sur 100 sont encore jetées aux ordures ou dans la nature.

3 t. de piles
collectées en
2022 dans nos
déchetteries
(-6,53%)

La valorisation des piles et des petites batteries a pourtant de nombreuses vertus :

- éviter de gaspiller des ressources naturelles présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel ;
- produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, ferronickel) qui seront utilisés dans de nombreuses industries ;
- éviter d'introduire dans les ordures ménagères (destinées au compostage pour notre Syndicat) des traces de métaux lourds, contenus dans certains types de piles.



EcoDDS a pour mission d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques dans des conditions visant à préserver aussi bien la santé de chacun que l'environnement.

Les « déchets diffus spécifiques (DDS) » au sens de la loi sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement.

Dans cette liste, on repère plusieurs catégories d'usages :

Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.

Entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.

Produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.

Entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.

Jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.

Chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

144 t. de DDS
collectés en
2022 dans nos
déchetteries



INDICATEURS FINANCIERS



Le budget 2022

Les dépenses du syndicat TRI-OR pour l'année 2022 s'élèvent à 15 190 108,61 €, et les recettes à 16 262 767,59 €, dont 921 175,71 € de reprise de résultat.

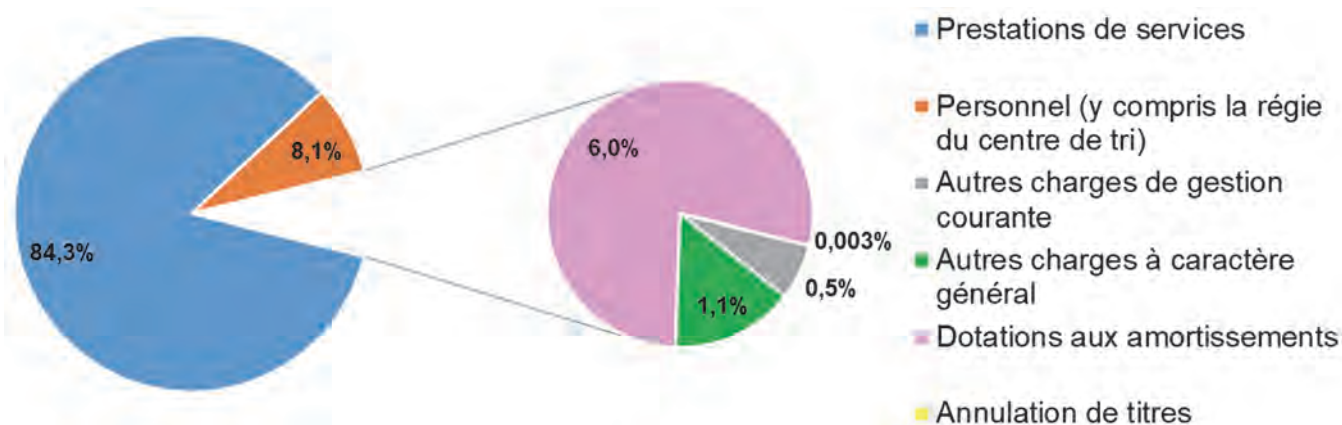
Chiffres clés du compte administratif 2022

TOTAL DES DÉPENSES	15 190 108,61 €
dont FONCTIONNEMENT	14 288 192,90 €
dont INVESTISSEMENT	901 915,71 €
dont résultat antérieur reporté	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	16 262 767,59 €
dont FONCTIONNEMENT	14 298 699,79 €
dont INVESTISSEMENT	1 042 892,09 €
dont résultat antérieur reporté	921 175,71 €
LES RESTES A RÉALISER EN DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	80 033,65 €
LES RESTES A RÉALISER EN RECETTES	
FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	
992 625,33 €	

FONCTIONNEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

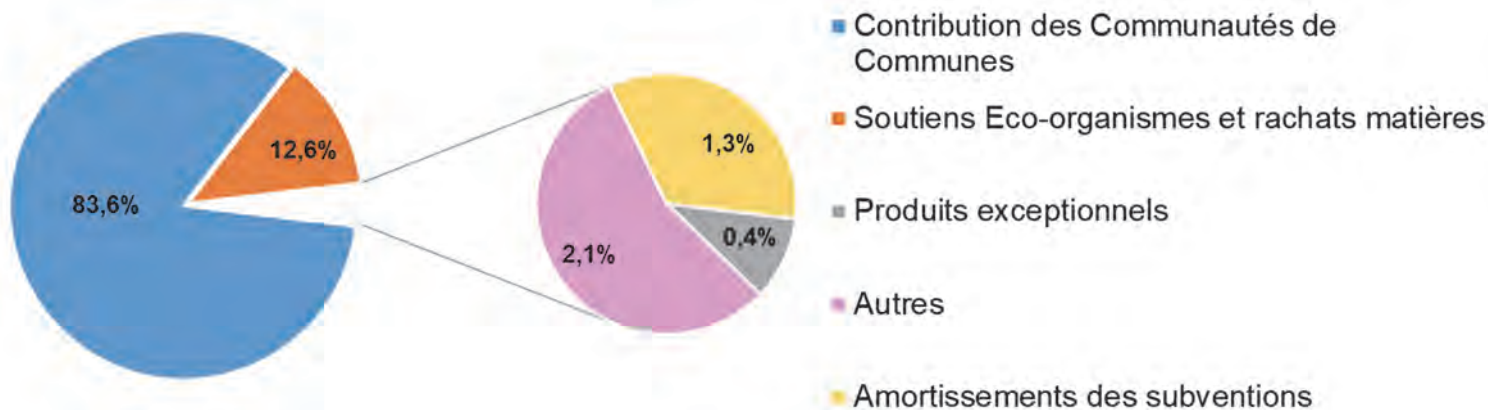
Dépenses de fonctionnement 2022

Prestations de services	12 039 394,19 € soit 84,3%
dont Collecte	4 800 960,01 €
dont Traitement des ordures ménagères	4 545 952,68 €
dont Traitement des encombrants	421 215,65 €
dont Traitement des recyclables	285 886,49 €
dont Déchetteries	1 454 923,16 €
dont Entretien des bacs	85 657,54 €
dont Prestations supplémentaires	444 798,66 €
Dotation aux amortissements	856 281,78 € soit 6,0%
Frais de personnel (y compris le centre de tri)	1 154 184,70 € soit 8,1%
Autres charges à caractère général	163 949,49 € soit 1,1%
Autres charges de gestion courante	73 931,90 € soit 0,5%
Annulation de titres	450,84 € soit 0,003%



Recettes de fonctionnement 2022

Contribution des Communautés de Communes	11 953 552,02 € soit 83,6%
Soutiens des Eco-Organismes et ventes des matériaux	1 807 269,77 € soit 12,6%
Amortissement des subventions	183 157,86 € soit 1,3%
Produits exceptionnels	55 366,92 € soit 0,4%
Autres recettes	299 353,22 € soit 2,1%





DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Contribution des Communautés de Communes11 953 552,02 €
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	5 002 782,03 €
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts	4 018 164,00 €
Communauté de Communes de Carnelle-Pays de France	2 853 143,97 €
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	79 462,02 €
 Reprises filières633 634,70 €
Journaux, Revues, Magazines118 927,22 €
Bouteilles plastiques	250 144,62 €
EMR ¹160 011,79 €
Verre62 010,88 €
Aluminium8 584,02 €
Acier22 642,91 €
Ferraille issue des encombrants11 313,26 €
 Recettes issues des déchetteries223 176,80 €
Matériaux recyclés	79 579,80 €
Entrées des professionnels	32 070,00 €
Entrées pour les communes du Sigidurs	111 527,00 €
 Soutiens Eco-Organismes	 1 089 452,72 €
CITEO Emballages893 883,63 €
OCAD3E ²48 518,93 €
Re_fashion/Eco TLC (textiles)9 058,70 €
CITEO Papiers59 953,86 €
Eco DDS ³ (déchets dangereux)6 367,45 €
Eco Maison71 670,15 €
 Recettes issues de l'usine de compostage	 24 489,61 €
 Amortissement des subventions	 183 157,86 €
 Redevance déchets	 14 213,80 €
 Soutiens/Aides	 46 554,77 €
 Produits exceptionnels	 55 366,92 €
 Autres recettes⁴	 75 100,59 €

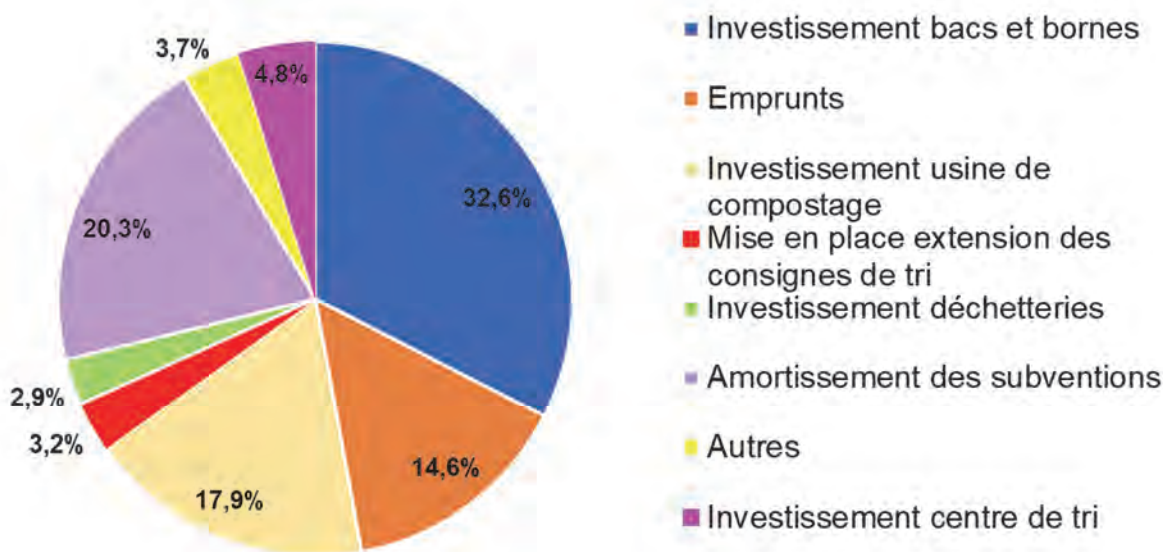


¹ EMR : Emballages Ménagers Recyclables
² OCAD3E : organisme agréé pour les déchets électriques et électroniques DEEE
³ Eco DDS : organisme agréé pour les Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)
⁴ Autres recettes : location des garages, vidéosurveillance, composteurs, remboursements arrêts maladie, aide contrats aidés...

INVESTISSEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DEPENSES

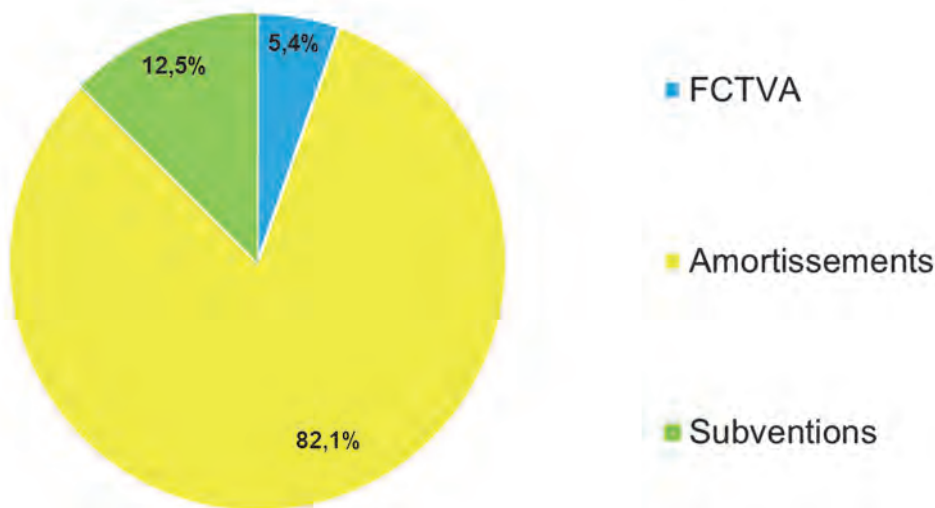
Dépenses d'investissement 2022

Usine de Compostage	161 873,26 € soit 17,9%
Remboursement des emprunts	131 460,98 € soit 14,6%
Acquisition bacs et bornes (apport volontaire)	293 585,34 € soit 32,6%
Amortissement des subventions	183 157,86 € soit 20,3%
Déchetteries	26 188,96 € soit 2,9%
Centre de tri	43 472,66 € soit 4,8%
Mise en place de l'extension des consignes de tri.	28 953,89 € soit 3,2%
Autres	33 222,76 € soit 3,7%



Recettes d'investissement 2022

Amortissements	856 281,78 € soit 82,1%
Fond de compensation de la TVA	55 858,70 € soit 5,4%
Subventions	130 751,61 € soit 12,5%



Focus sur les coûts

Chiffres clés 2022

Coût global du service	124 €/habitant
Dont :	
<i>Ordures ménagères</i>	380,79 €/tonne ou 74,06 €/habitant
<i>Encombrants</i>	1 113,32 €/tonne ou 14,42 €/habitant
<i>Déchets triés</i>	134,59 €/tonne ou 11,58 €/habitant
<i>Déchetteries</i>	71,14 €/tonne ou 11,93 €/habitant
<i>Emprunts</i>	1,72 €/habitant
<i>Prestations aux communes</i>	4,80 €/habitant
<i>Frais généraux/communication/études</i>	5,10 €/habitant

DETAIL DES COUTS 2022

Coût de la maintenance des bacs et des bornes

Conteneurisation	0,92 €/habitant
------------------	-----------------

Coût de la collecte

Ordures ménagères	88,38 €/tonne ou 25,25 €/habitant
Encombrants	783,09 €/tonne ou 10,00 €/habitant
Déchets triés	207,05 €/tonne ou 16,39 €/habitant
Sapins	282,00 €/tonne ou 0,18 €/habitant

Coût du traitement

Ordures ménagères	159,66 €/tonne ou 48,80 €/habitant
Encombrants	330,23 €/tonne ou 4,42 €/habitant
Déchets triés	-72,46 €/tonne ou -5,74 €/habitant

DÉTAIL COMPLET DES COÛTS 2022

	Dépenses	Dépenses ressources humaines	Ventes des produits et soutiens	Coûts réels	Coût unitaire (tonne)	Coût à l'habitant
COLLECTE	4 800 960,01 €			4 800 960,01 €	1 078,53 €	51,82 €
Ordures Ménagères	2 339 634,03 €			2 339 634,03 €	88,38 €	25,25 €
Encombrants	926 019,45 €			926 019,45 €	783,09 €	10,00 €
Sapins	16 711,20 €			16 711,20 €	282,00 €	0,18 €
Déchets triés	1 518 595,33 €			1 518 595,33 €	207,05 €	16,39 €
TRAITEMENT	5 253 054,82 €		1 611 961,80 €	4 399 900,83 €	417,43 €	47,49 €
Ordures ménagères	4 545 952,68 €		24 489,61 €	4 521 463,07 €	159,66 €	48,80 €
Encombrants	421 215,65 €		11 313,26 €	409 902,39 €	330,23 €	4,42 €
Déchets recyclables	285 886,49 €	758 807,81 €	1 576 158,93 €	-531 464,63 €	-72,46 €	-5,74 €
DECHETTERIES	1 454 923,16 €		349 733,33 €	1 105 189,83 €	71,14 €	11,93 €
Maintenance des contenants tri	85 657,54 €					0,92 €
Remboursement des emprunts	159 644,13 €					1,72 €
Prestations aux communes	444 798,66 €					4,80 €
Frais généraux - études et communication	472 710,77 €					5,10 €
TOTAL	12 671 749,09 €					123,79 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ COMPOSTAGE

Activité Compostage	Dépenses fonctionnement	Vente des Produits et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	2 339 634,03 €		2 339 634,03 €	88,38 €	25,25 €
Traitement	4 545 952,68 €	24 489,61 €	4 521 463,07 €	159,66 €	48,80 €
Total	6 885 586,71 €	24 489,61 €	6 861 097,10 €	248,05 €	74,06 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ ENCOMBRANTS

Activité Encombrants	Dépenses fonctionnement	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	926 019,45 €	783,09 €	10,00 €
Traitement	421 215,65 €	330,23 €	4,42 €
Total	1 347 235,10 €	1 113,32 €	14,42 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ TRI DES DÉCHETS

Activité Tri des déchets	Dépenses fonctionnement	Dépenses Ressources Humaines	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	1 518 595,33 €			1 518 595,33 €	207,05 €	16,39 €
Maintenance PAV et bacs	85 657,54 €			85 657,54 €		0,92 €
Centre de tri	285 886,49 €	758 807,81 €	1 576 158,93 €	-531 464,63 €	-72,46 €	-5,74 €
Total	1 890 139,36 €	758 807,81 €	1 576 158,93 €	1 072 788,24 €	134,59 €	11,58 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ DÉCHETTERIES

Activité Déchetteries	Dépenses fonctionnement	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Déchetteries	1 454 923,16 €	349 733,33 €	1 105 189,83 €	71,14 €	11,93 €

Les marchés publics

Le Code de la Commande publique et l'arrêté du 27 mai 2004 disposent des obligations en matière d'information obligatoire sur les appels d'offres et les consultations effectués durant l'exercice.

Le rapport d'activités 2022 doit communiquer sur tous les marchés.

Le récapitulatif des consultations et autres mises en concurrence de l'année 2022 est listé ci-après :

PROCEDURE	DESIGNATION	REPNSES	SOCIETES RETENUES	MONTANT HT
AOO	Marché 2021-01 Fourniture et maintenance des bacs	3	Contenur, 69009 Lyon	1 910 118,22 €
MAPA	Marché 2021-02 Conteneurisation de Maffliers	1	Contenur, 69009 Lyon	29 390,75 €
AOO	Marché 2021-04 Marché de tri des déchets recyclables	2	Suez RV Ile de France, 92040 La Défense	4 643 860,76 €
MAPA	Caractérisation des effluents pour mise aux normes	1	GRS Valtech, 76600 Le Havre	1 750,00 €
MAPA	Porter à connaissance cessation d'activité du centre de tri	1	Ginger Burgeap, 92442 Issy Les Moulineaux	8 120,00 €
MAPA	AMO pour la procédure d'AOO en lien avec le marché de tri des déchets recyclables	2	Trident Services, 78290 Croissy sur Seine	10 875,00 €
MAPA	Test de biodégradabilité des effluents pour mise aux normes	1	GRS Valtech, 76600 Le Havre	15 800,00 €
MAPA	Consolidation du tube de fermentation de 24 mètres	1	Gallas, 72120 Saint Calais	36 046,00 €
MAPA	Accompagnement à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture	1	Association Clé, 95120 Ermont	3 970,00 €
MAPA	1 000 cartes à planter (tapis de semis) pour événements	1	CADOETIK, 44240 Sucé-sur-Erdre	1 070,00 €
MAPA	Rapport d'activité 2021	1	Imprimerie Martin, 95340 Persan	1 498,00 €
MAPA	2000 stylos 4 couleurs BIC logotés TRI-OR pour les écoles	2	2AàZ Pub, 95110 Sannois	3 996,00 €
MAPA	Etiquettes pour signaler les erreurs de tri sur les bacs	2	Goyaveprint, 95820 Bruyères sur Oise	773,00 €
MAPA	2 500 étiquettes pour les conteneurs avec les nouvelles consignes de tri	3	Créations du Val d'Oise, 95660 Champagne sur Oise	3 250,00 €
MAPA	Impression des calendriers de collectes 2023	2	STIP Imprimerie, 95334 Domont	4 950,00 €
MAPA	Impression et mise sous enveloppe du courrier de lancement de l'ECT	4	STIP Imprimerie, 95334 Domont	12 443,00 €
MAPA	Sacs de pré-collecte adaptés aux nouvelles consignes de tri	2	Terra Verde, 69300 Caluire	7 990,35 €
MAPA	Affiches pour panneaux municipaux annonçant l'ECT	3	Créations du Val d'Oise, 95660 Champagne sur Oise	762,89 €
MAPA	1 200 panneaux des nouvelles consignes de tri pour les collectifs	4	Anquetil, 14110 Condé en Normandie	4 955,00 €

LA REDEVANCE DECHETS



La redevance déchets

Depuis 2018, la redevance déchets est instaurée sur le territoire du syndicat TRI-OR. Elle vise à assujettir les occupants d'un terrain non bâti dont les habitants bénéficient du service de collecte et de traitement des déchets.

La redevance déchets constitue un levier essentiel pour engager chacun au respect de l'environnement et réduire à la source la production des déchets.

POURQUOI UNE REDEVANCE DECHETS ?

La redevance déchets permet d'imputer la facture du ramassage et du traitement des déchets à chacun des bénéficiaires du service.

Elle permet également de :

- réduire la quantité de déchets produits,
- sensibiliser au tri de tous les déchets,
- impliquer les usagers dans la notion de prévention des déchets.

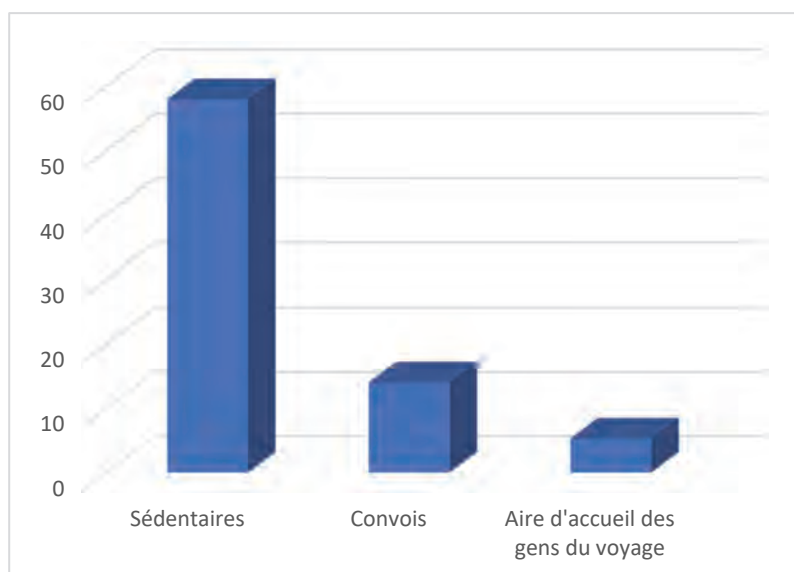
POUR QUI ?

Sur le territoire du syndicat TRI-OR, la redevance déchets concerne :

- les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains occupés par une ou des caravanes,
- les terrains occupés non assujettis à la taxe foncière et/ou à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- les lieux de tournage de films et de séries,
- les campings.

Ces catégories de redevables sont concernées dès lors qu'il est fait recours au service public de collecte et de traitement des déchets assurés par le syndicat TRI-OR.

Répartition des redevables



En 2022, de nombreux redevables « sédentaires » sont concernés par la redevance déchets, contre seulement 2 aires d'accueil et plusieurs convois nomades.

MODE DE CALCUL

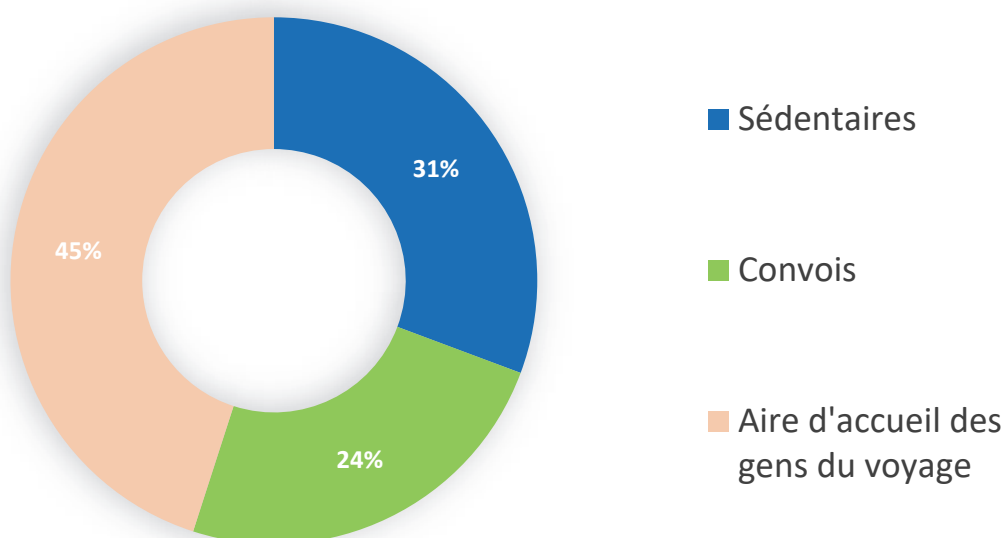
Le montant de la redevance déchets est calculé en fonction d'un tarif au litre, d'un volume hebdomadaire de bacs mis à disposition et de la fréquence des collectes.



RECETTES 2022

Aires d'accueil des Gens du Voyage	6 652,80 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Parmain	3 326,40 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de L'Isle Adam	3 326,40 €
Sédentaires	4 533,90 €
Bernes sur Oise	399,60 €
Nerville la Forêt	2 640,80 €
Persan	140,40 €
Viarmes	1 353,10 €
Terrains occupés hors aires d'accueil	3 585,10 €
Asnières sur Oise	29,70 €
Baillet en France	20,00 €
Bruyères sur Oise	2 286,90 €
Maffliers	160,00 €
Montsoul	60,00 €
Persan	148,50 €
Viarmes	880,00 €

Répartition des recettes de la redevance déchets



LA COMMUNICATION





La communication

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le syndicat TRI-OR.

A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du syndicat TRI-OR s'articule autour de 3 grands axes :

- Information,
- Sensibilisation,
- Communication de proximité.

L'INFORMATION

La communication écrite du syndicat TRI-OR repose sur différents supports :

- **Le Flash Info** qui permet d'informer les habitants du territoire sur des sujets ponctuels, par exemple le tri et le recyclage du verre.
- **Le Mémo Tri** qui synthétise toutes les consignes de tri et a été renouvelé pour le passage à l'extension des consignes de tri.



- **Les calendriers de collecte.**



- Les autocollants des bacs de collecte qui synthétisent les consignes de tri.



- Des affiches pour les évènements spécifiques.



- Des articles qui alimentent les publications des communes telles que les bulletins et les magazines.

- Le site Internet www.tri-or.fr

Cet outil a été conçu de façon à répondre rapidement aux questions fréquentes que se posent nos administrés, telles que :

- Quand ont lieu les différentes collectes dans ma commune ?
- Comment obtenir un nouveau bac ?
- Comment accéder à la déchetterie ?
- Comment faire collecter mes encombrants ?
- Comment bien faire le tri ?
- Comment me procurer un composteur ?...



LA SENSIBILISATION

Interventions auprès des scolaires

Le syndicat TRI-OR intervient dans les établissements scolaires et dans les structures périscolaires (centres de loisirs).

En 2022, plus de 3 600 élèves ont été sensibilisés à l'environnement et au tri lors des animations scolaires, dans 42 établissements du territoire. Cela a représenté 155 animations. Une année très chargée du fait du retour à la normale après les restrictions liées au COVID en 2021.



Visites du site du syndicat TRI-OR

Le site de Champagne-sur-Oise accueille régulièrement des groupes pour visiter ses infrastructures. Elles peuvent être organisées pour les résidents des communes du syndicat.

Les visites ont pu reprendre sans contraintes avec la fin des mesures Covid. Le centre de tri fermant ses portes le 31 décembre, nous avons encouragé les écoles à profiter des visites avant cette date, ce qui explique le nombre record de 49 visites en 2022. Le site a accueilli 1115 personnes venant de 25 établissements différents. Une très belle performance pour notre équipe Communication !



LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

Les contrôles qualité

➤ Avant la collecte : les « suivis de collecte »

L'objectif est d'évaluer sur un secteur donné la **qualité du tri** (identification des erreurs de tri et des refus de bacs), le **taux de présentation** (la part des bacs qui ont été sortis par les habitants sur le nombre total de bacs) et le **taux de remplissage**.

Les Conseiller.e.s examinent le contenu des bacs de tri avant le passage des bennes de collecte. Les erreurs les plus significatives sont déposées au sol à côté du bac (notamment les encombrants) et une étiquette est collée sur le couvercle du bac pour signaler à l'habitant que le tri n'est pas conforme. Si les erreurs sont trop nombreuses ou nuisibles, le bac est refusé. Les bacs bien triés reçoivent l'étiquette ci-contre.

Nous nous déplaçons ensuite à chaque adresse ayant commis des erreurs pour un rappel des consignes de tri.

En 2022, nous avons mené cette opération à Champagne-sur-Oise.



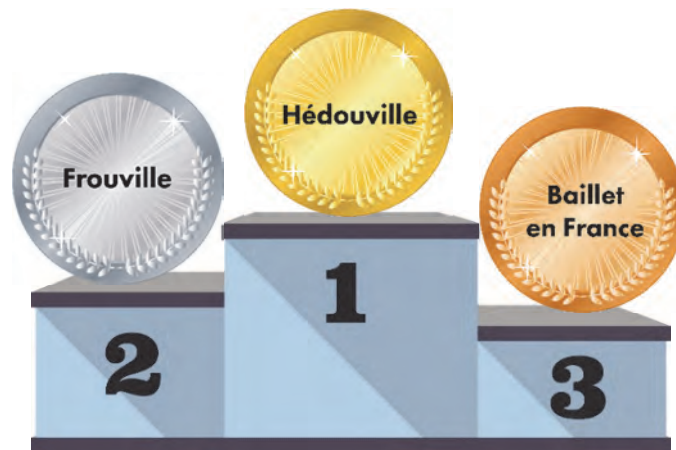
➤ En entrée du centre de tri : les « caractérisations »

Des contrôles de la qualité des apports en emballages recyclables, papiers et cartons sont réalisés par les Conseiller.e.s en collecte sélective. 29 caractérisations de ces emballages ont été réalisées par l'équipe au cours de l'année 2022. Ces contrôles ont pour objectif de **connaître le taux d'erreurs de tri moyen sur une tournée et de permettre ainsi de cibler les actions de communication. Les apports sont considérés satisfaisants si le taux d'erreurs de tri ne dépasse pas 20%**.



Les résultats ci-dessous doivent être nuancés car le taux de refus intègre les emballages qui seront acceptés en 2023 suite à l'extension des consignes de tri.

Classement des communes en fonction de leur taux de refus moyen lors des caractérisations de 2022 :



Tournée	Taux de refus (%)	Tournée	Taux de refus (%)
Hédouville	14,47	Parmain	21,24
Frouville	14,61	L'Isle Adam	21,25
Baillet en France	15,38	Presles	21,77
Villiers Adam	16,47	Nointel	22,45
Béthemont la Forêt & Chauvry	17,65	Viarmes	22,72
Ronquerolles	17,70	Nerville la Forêt	23,17
Villaines sous Bois	17,79	Bernes sur Oise	24,28
Asnières sur Oise	17,85	Montsout	25,28
Maffliers	18,46	Champagne sur Oise	25,57
Beaumont sur Oise	18,65	Mours	25,74
Noisy sur Oise	18,80	Saint Martin du Tertre	26,15
Belloy en France	18,97	Beaumont sur Oise - BAVE Le RAC	32,64
Seugy	19,49	Persan	32,83
Mériel	19,58	Persan - BAVE Le Village	34,59
		Bruyères sur Oise	36,08

Les événements publics

L'équipe Communication a participé à de nombreuses manifestations au cours de l'année 2022. Notre camion aménagé s'est ainsi déplacé sur le territoire et nous a permis d'aller à la rencontre des administrés pour leur proposer un stand d'information sur le tri et la gestion des déchets.

**Vous avez un projet en rapport avec nos activités ?
Une manifestation à laquelle vous aimeriez nous associer ?
Contactez-nous !**

Manifestations :



L'Isle-Adam, août 2022

- Journée horticole à Parmain le 2 avril
- Fête de l'environnement de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France à Luzarches le 21 mai
- Fête de Ronquerolles le 18 juin
- Fête de Villiers-Adam le 25 juin
- Recycl'Art à Beaumont-sur-Oise le 12 juillet
- Persan l'été ça bouge le 27 juillet
- L'Isle-Adam le 27 août
- Fête de Béthemont-la-Forêt le 10 septembre
- Journée de l'environnement à Mériel le 15 octobre
- Fête de la campagne à L'Isle-Adam le 16 octobre

Opérations Nettoyons la Nature :

Nous avons accompagné plusieurs communes ou écoles organisant cette opération. Nous rappelons alors les consignes de tri aux participants.

- Viarmes le 19 mars et le 7 octobre
- L'Isle-Adam le 2 avril
- Mours le 14 mai
- Beaumont-sur-Oise les 17 et 23 septembre
- Presles le 8 octobre



Sensibilisations sur les marchés ou dans les zones commerciales :

Notre équipe se déplace régulièrement sur les marchés afin d'aller à la rencontre des administrés. Nous proposons la collecte des petits appareils électriques et électroniques, ce qui rend service aux personnes à faible mobilité.



Bernes sur Oise, juin 2022

La communication en porte à porte

Les Conseiller.e.s en collecte sélective se rendent au domicile des habitants des 28 communes du syndicat TRI-OR pour apporter des explications sur le tri. Ils se déplacent quotidiennement aux adresses signalées par les collecteurs suite à un refus de collecte, c'est-à-dire lorsqu'un bac n'a pas été vidé suite au constat d'une anomalie. Plusieurs raisons peuvent expliquer un refus de collecte : des erreurs de tri, un trop gros volume de déchets, une présentation de déchets destinés à la déchetterie ou aux encombrants.

La communication en porte à porte est l'occasion de rappeler qu'il est nécessaire de sortir son bac le soir précédant le jour de la collecte, les horaires des tournées pouvant être modifiées, et de le placer bien en évidence.



En 2022, le traitement de ces refus de collecte a permis à notre équipe de sensibiliser 1 378 foyers, dont 26% (358) étaient présents au moment de leur passage.

Les Conseiller.e.s en collecte sélective informent également les habitants des nouvelles résidences sur les consignes de tri. Ils organisent aussi régulièrement des actions ciblées dans des habitats collectifs où des anomalies sont constatées de façon récurrente. Ainsi, une quinzaine d'opérations de sensibilisation ont été menées en 2022, ce qui a représenté 1 165 foyers dont près de 59% ont été rencontrés.

L'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00, les agents du Syndicat TRI-OR assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique.

Ils renseignent ainsi les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires des déchetteries), enregistrent et traitent les demandes d'interventions (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct avec le prestataire de collecte.

En complément de l'accueil physique, le syndicat répond à toutes vos demandes réceptionnées sur la messagerie info@tri-or.fr dans les meilleurs délais.

Faits marquants 2022

Mise en ligne du nouveau site Internet du Syndicat

Le nouveau site du Syndicat a été mis en ligne en avril 2022, après plusieurs mois de travail.

Plus moderne, plus lisible et adapté aux écrans de tablette et de smartphone, il a été bien accueilli par les administrés.

LE SITE INTERNET DU SYNDICAT TRI-OR FAIT PEAU NEUVE !

Rendez-vous sur le nouveau site Internet de TRI-OR !

Plus moderne, plus pratique, l'accès aux informations essentielles est simplifié.

L'adresse reste la même : www.tri-or.fr



Focus sur la préparation du passage à l'Extension des Consignes de Tri

Le projet d'extension des consignes de tri a fait l'objet d'un plan de communication détaillé qui a été validé par CITEO dans le cadre de la candidature du Syndicat en réponse à l'appel à projet phase 5.

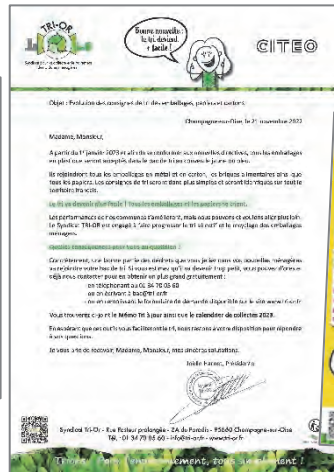
Tous les supports de communication inscrits dans ce plan ont été validés par la Commission Communication et par CITEO.

L'objectif était d'informer les habitants du changement des consignes en mettant en avant la simplification du geste de tri. Le fil conducteur des messages repose sur des dessins de personnages pour humaniser le propos et le rendre plus attractif.

Une réunion rassemblant les gestionnaires et gardiens des plus gros collectifs du territoire a marqué le début du projet en octobre, en présence de deux Responsables de CITEO. Puis, un courrier sous enveloppe accompagné du calendrier de collectes et du Mémo Tri ont été distribués pour informer les habitants des nouvelles consignes à appliquer au 1^{er} janvier 2023.



Affiche



Nouvelles étiquettes des conteneurs



Sac de pré-collecte



Encart web



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

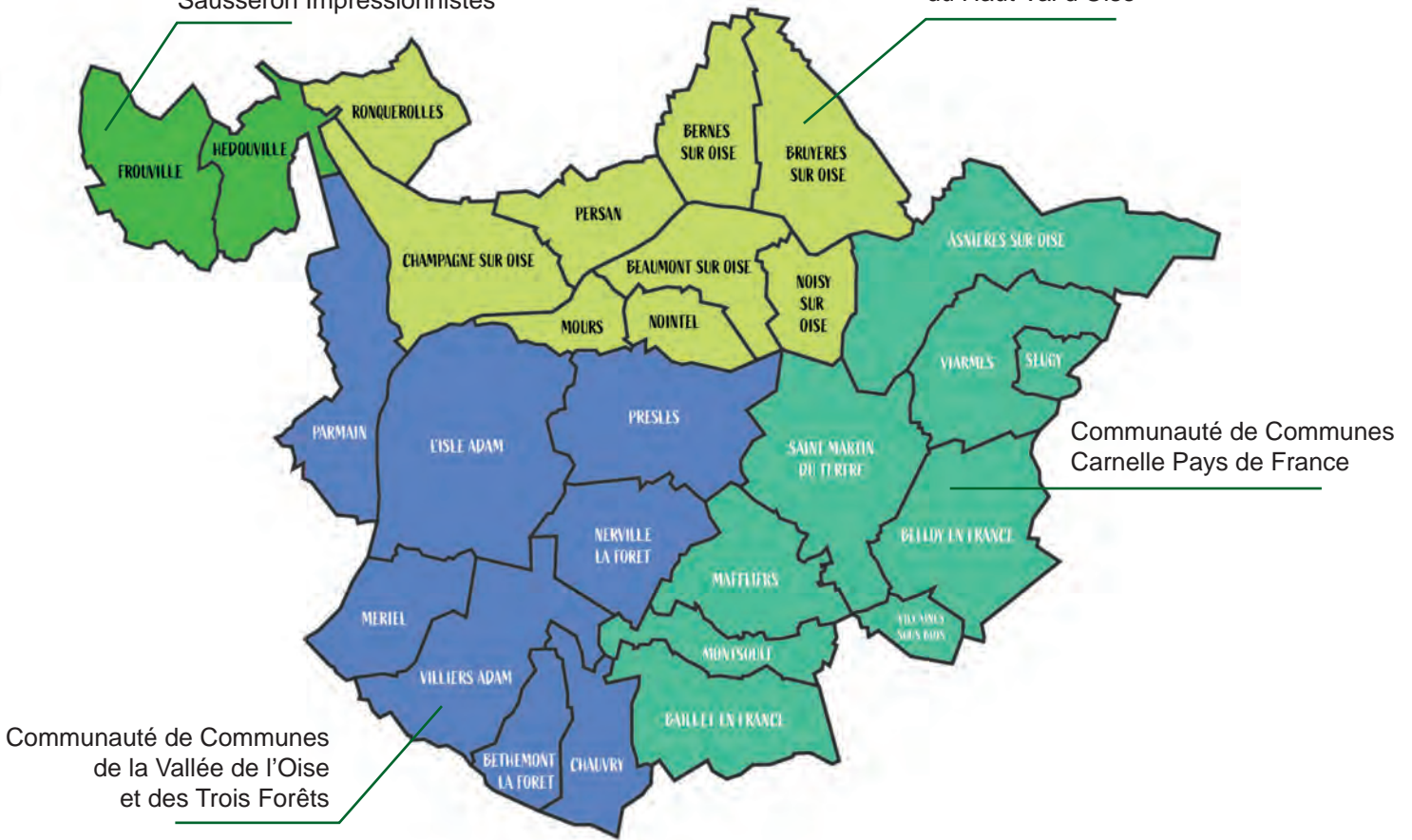
Publié le 03/10/2023

ID : 095-219504800-20230927-DEL202343-DE



Communauté de Communes
Sausseron Impressionnistes

Communauté de Communes
du Haut val d'Oise



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

Z.A. du Paradis
Rue Pasteur Prolongée
95660 Champagne-sur-Oise
Tél : 01 34 70 05 60
www.tri-or.fr



Trions... Pour l'environnement, tout simplement !